

ROCHFORT DU GARD

Glanes d'histoires de 1944 à 1971



La Maison Commune en 1950

1944-09-03

à 10 heures, installation d'un *Comité Local de Libération*, placé par le Commandement des Forces Françaises Libres en remplacement de la Municipalité ayant officié sous le régime de Vichy, il sera chargé d'administrer et gérer la commune en attendant l'organisation de nouvelles élections.

A cette occasion, un fusil de guerre avec munitions ainsi qu'un drapeau bleu-blanc-rouge sera remis à chaque membre du **Comité Local de Libération**.

Le comité passe au vote pour désigner un Président et un vice-président.

Président : Roux Antonin ; Vice Président : Laurent Antonin ; Commissaires : Sorbière Germain, Mazard François, Mathon Joseph, Langlade Bertin, Camroux Benjamin, Charmasson Paul.

Par la suite le Comité prendra le nom de Délégation Municipale.

"Le président du Comité Local de Libération Antonin Roux avait été arrêté par la Gestapo et torturé en juin 1944. Il était le relai local du Maquis de Rochefort. Avec quelques amis patriotes dont la plupart figurent sur cette liste, ils avaient ravitaillé le Maquis au début de son implantation."

Même séance : "M. le Président soumet au Comité la nomination, à titre provisoire, de M. Blanc François, comme secrétaire de mairie en remplacement de "M. R.... M...." (1) qui ne peut continuer à exercer ses fonctions en qualité de membre de la Milice française.(2)

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition... il prendra ses fonctions à compter du 1er septembre 1944."

(1) *Il sera frappé d'indignité nationale à vie (jugement paru dans la presse locale.).*
Le 24 août 1929, il avait été nommé secrétaire de Mairie à Rochefort, poste classé de 1er catégorie, par la municipalité Odoyer Calixte, municipalité blanche. (à l'époque, le village était divisé en deux, les rouges et les blancs) Les curieux pourront retrouver la liste des employés municipaux dans la "Chronique de Roca-Fortis 150 ans d'histoire de 1800 à 1940", à la date du 3 février 1931.

(2) *Trouvé par hasard en notation au crayon sur une page d'un annuaire ancien, enfoui 66 ans dans un carton des archives municipales, voici le retranscription "exacte" d'un texte écrit de sa propre main :*

"Beaucoup qui rit aujourd'hui pleureront demain des larmes de sang - 20 Août 1944."

Écrit 5 jours après le débarquement des alliés en Provence par ce chef de la Milice locale, ...pleureront des larmes de sang... ce texte extrait du coran "Description du feu de l'enfer" nous en dit long sur les menaces qui pesaient sur les têtes des personnes qui se réjouissaient trop ouvertement du débarquement alliés, fort heureusement Rochefort sera libéré quelques jours plus tard.

1944-12-01

Distribution de lait en poudre pour les enfants de 9 à 18 mois. Enfants concernés : Boulaire Hélène, Coulomb Bernard, Fraysse Maurice, Frichet Bernard, Gizard Théodore, Gizard Cécile, Jacoby Claire, Jauffret Paul, Jourdan Jacques, Mathon Georges, Mathevon Jean, Philibert Christiane, Rouvière Françoise, Rochas Monique, Vache Anne Marie, Vache Marie, Savonne Marc, Boulaire Sylvette, Ventesson Marguerite, Rochas Cécile.

1944-12-28

Courrier du Préfet - Main-Levée de Réquisition.

Les propriétaires concernés par des terrains réquisitionnés par les troupes allemandes, pour la création d'un terrain d'aviation annexe, en recouvreront la jouissance à compter de la date de la notification individuelle effectuée par les soins du Maire.

Ces propriétaires de parcelles avaient reçu leur avis de réquisition le 25 avril 1944.

Ci-dessous, liste des propriétaires de parcelles réquisitionnées dans la commune de Rochefort destinées à l'agrandissement du camp d'aviation de Pujaut. La superficie totale était de 46 hectares 88 ares 60 centiares. Cela concernait la Section du cadastre G, quartiers des Merveilles et des Cent-Salmées-et-la-Grave.

Ysnel Étienne à Puyvert, Pascal Marius André aux Angles, Broche Joseph aux Angles, Gauthier Louis aux Angles, Baumet Eugène à Villeneuve, Granat Jean Baptiste à Avignon, Bethauser Emile à Courthézon, Bethauser Ferdinand à Orange, Frichet Léopold à Rochefort, Broche Célestin à Rochefort, Prade Marcel à Lirac, Gauthier Louis Marius Joseph à St Étienne, Roqueyrol Jean Marius à Villeneuve, Granet Marius aux Angles, Tardieu Jean André à Villeneuve, Roux Marie-Louise à Avignon, Bouisse Jean à Villeneuve, Ixorce Mathieu à Villeneuve, Pascal Rose à Rochefort, Hostalery Gustave Élie à Avignon, Bresson Jean-Baptiste à Villeneuve, Lagier Jean-Baptiste à Villeneuve, Pascal Pierre aux Angles, Pascal Albert à Rochefort, Saurel Pierre à Avignon, Ferreol Pierre à Tavel, Clavel Félix à Gallargues, Bourelly Raphael à Rochefort, Allemand Marius à Rochefort, Labourel Michel à Rochefort, Reynaud Marius à Rochefort, Pascal Paul à Avignon, Pascal Simon à Espeluche, David Vincent Algérie, Monier Amédée Ernest à Chatauneuf-du-Pape, Monier Marius à St-Remy-de-Provence, Soulier Emmanuel à Rochefort, Boulaire Léopold à Lirac, Vedel Fernand à Fontarèches, Vve Laurent Fernand à Rochefort, Cure Raphaël à Valliguières, Lamblard Marius à Rochefort.

"Cette volonté d'extension du camp d'aviation de Pujaut était probablement liée aux progressions des troupes alliées en Italie. Avec ces nouveaux territoires reconquis, les alliés y créeront des bases avancées. Menacée par les bombardiers à long rayon d'action, les B24 de l'USAAF, qui en décollant de Pantanella, Spinazzola et Venosa, situées au sud de l'Italie pouvaient ainsi atteindre les objectifs stratégiques Allemands jusqu'à Lyon, l'occupant avait un urgent besoin de disperser les restes de son aviation, tout en restant proche des combats. Ce projet n'aboutira pas, le IIIe Reich n'était plus en mesure de défendre ses conquêtes. Il vit ses derniers mois, à l'est, l'armée russe écrase les divisions allemandes, elle franchira les frontières du sanctuaire germanique en février 1945. À l'ouest, les alliés lancent l'opération D. Day, le débarquement de Normandie du 6 juin 1944, et l'opération Dragon, le débarquement de Provence du 15 août 1944. Les troupes de l'axe seront prises en tenailles. Dans notre région, Alès sera libérée le 21 août 1944, Nîmes le 23, Arles le 24 et Avignon le 25, ce sera la fin de longs mois d'occupation."

1944-12-31

Le président fait connaître au conseil qu'il a nommé M. Gizard Guillaume secrétaire de Mairie, en remplacement de M. Blanc qui a dû quitter son emploi par suite de son appel à l'armée. Le conseil accepte à l'unanimité la nomination de M. Gizard à titre définitif, il rentrera en fonction le 1er janvier 1945.

1945

Liste des Morts de la Guerre 39-45

- Charmasson Félix.
- Gizard Fernand
- Vivet Marcel
- Piquet Emile (*gravement blessé et amputé, il n'a pas survécu*)

Liste des Prisonniers de guerre originaires de Rochefort et conditions de leur retour.

- Rochas Marin, prisonnier, il s'est évadé avant d'être déporté en Allemagne.
- Jullian Marcel Henri, stalag II B, arrivé le 12 juin 1945 par Valenciennes.
- Guigue Maurice, stalag IX, arrivé le 15 mars 1945 par avion au Bourget.
- Piquet Alphonse, libéré par les Russes, arrivé le 9 septembre 1945 par le Havre.
- Rouvière Auguste Alexandre, stalag X A, arrivé le 24 mai 1945 par Hazebrouck
- Rouvière Louis Marius, stalag IV F, arrivé le 19 mai 1945 par Metz.
- Roux Raphaël, stalag VIII B.
- Savonne Marius Marcel, stalag XI A, arrivé le 8 mai 1945 par Jaumond Nord.
- Sorbière Eugène
- Tamayon Joseph Marius Julien, stalag VI D, arrivé le 3 mai 1945 par Valenciennes.
- Vivet Raymond
- Rochas Auguste, évadé du stalag II B, arrivé le 27 septembre 1941. (évadé)
- Vache Paul, évadé du stalag VIII A, arrivé le 17 février 1941. (évadé)
- Cambe François.

Réfractaires STO

- Roux André
- Sorbière André

Déportés au Travail STO

- Martin Eugène Émile, arrivé le 25 mai 1945 au Bourget.
- Reynaud Marius Marcel.

"Lors de la délibération du 24 avril 1946, la municipalité Antonin Roux commandera une

plaque pour commémorer les morts de la guerre de 39-45. Elle sera placée au monument aux Morts. Cette plaque fut réalisée par un marbrier d'Avignon, Henri Favier pour la somme de 1515 fr. Seuls 3 noms seront gravés : Charmasson Félix, Gizard Fernand et Vivet Marcel.

Piquet Émile, amputé et gravement blessé restera hospitalisé jusqu'à son décès survenu en 1952. "

1945

Mesures de vaccinations antidiphthérique, antitétanique D+T, des enfants du village nés en 1942, 1943 et 1944. Vaccinateur le Dr Moyne.

1942 - Panizzi Marie 02/01, Rouvière Sylviane 28/04, Cheylan Elisabeth 09/05, Michel Andrée 11/05, Fauque Léone 10/12, Frédéric Marguerite 28/09, Frichet Jacques 10/11, Gascon Jean 05/11, Jacoby Colette 19/09, Laurent Paule 02/12, Rochas Gérard 10/10, Rochas Yvette 02/11, Savonne Albert Marc 30/09.

1943 - Boulaire Hélène 08/11, Boulaire Sylvette 07/09, Charmasson Robert 14/01, Descours Gérard 11/12, Fraysse Maurice 01/11, Frichet Bernard 05/11, Gizard Cécile 15/04, Gizard Théodore 03/06, Jacoby Claire 24/10, Jauffret Paul 10/07, Jourdan Jacques 20/04, Mathevon Jean 10/04, Mathon Georges 12/10, Mazard Georges 13/03, Panizzi Baptistine 02/03, Peska Luc 23/10, Philibert Christiane 09/07, Rochas Monique 01/09, Vache Marie-Françoise 20/06, Venteseone Marguerite 05/06.

1944 - Barnini Yves 03/11, Bourlois Jean-Louis 20/05, Coulomb Bernard 10/02, Rouvière Françoise 06/02, Savonne Max 31/01, Vache Anne-Marie 01/03.

1945-02-18

Suite à l'accord du Préfet de la demande de création d'une garderie enfantine aux écoles publiques. L'assemblée Municipale décide d'acheter du matériel, tables, bancs, tabourets et chaises.

"Cette garderie sera installée dans un local situé à gauche de l'école des garçons (ancienne filature). La première personne chargée de garder les enfants sera Joséphine Jourdan. Une précédente demande de garderie avait été refusée par le Préfet en 1935, motif trop lourdes charges pour le budget communal"

1945-04-29

Élections Municipales.

Élue : La *Liste de Concentration Républicaine*.

Roux Antonin, Maire ; Fauque Gabriel, adjoint ; Labourel Cyprien, adjoint spécial ; Fauque Léon ; Langlade Augustin ; Rouvière Jean ; Charmasson Marceau ; Laurent Antonin ; Jullian Marcel ; Mathon Joseph ; Mazard François ; Pécout Antonin.

1945-05-10

Une fête sera organisée pour l'installation de la nouvelle municipalité, bal avec 6 musiciens, apéritifs.

1945-05-31

Constitution des commissions.

Chemins Ruraux : Fauque Gabriel, Langlade Augustin, Charmasson Marceau

Finances : Fauque Gabriel, Charmasson Marceau, Langlade Augustin.

Fêtes, Foires et Marchés : Labourel Cyprien, Mazard François, Laurent Antonin.

Urbanisme : Labourel Cyprien, Mazard François, Mathon Joseph.

Bâtiments Communaux : Labourel Cyprien, Pécout Antonin, Laurent Antonin.

Écoles Publiques : Laurent Antonin, Mathon Joseph, Mazard François.

Assistance : Fauque Gabriel, Pécout Antonin, Mathon Joseph.

Bureau de Bienfaisance : Fauque Gabriel, Pécout Antonin, Charmasson Marceau.

Même séance : M. le Maire demande s'il ne serait pas utile de rouvrir le marché aux fruits et légumes. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de faire fonctionner chaque jour le dît Marché à partir du dimanche 10 juin. L'heure d'ouverture est fixée à 14 heures.

Même séance : Le Maire ouvre une discussion sur la chasse et demande au Conseil de vouloir fixer le prix des cartes et leur nombre.

Après une discussion très serrée, à laquelle participent tous les membres de l'Assemblée et en particulier M. Rouvière Jean, Langlade Augustin, les décisions suivantes sont prises :

1° Le nombre des cartes est fixé à cent.

2° Leur prix sera de trois cents francs.

3° Chaque chasseur pourra avoir un nombre maximum de 5 cartes d'invitation.

Il est en outre décidé que, seront considérés comme habitants saisonniers pour la période de chasse, ceux qui possèdent une maison ou un cabanon habitable comprenant au moins une cuisine avec foyer et une chambre à coucher. Ceux-là, seuls, bénéficieront d'un droit de chasse de faveur fixé à cent cinquante francs.

Il est d'autre part décidé que, contrairement à ce qui existait auparavant, la trésorerie des cartes de chasse sera tenue par le Percepteur comme pour les droits de place. Le Conseil désigne ensuite le secrétaire de Mairie, M. Gizard comme Régisseur des Cartes de Chasse.

1945-06-08

État des propriétaires possédant des Bovins

Evesque Jean, 7 vaches laitières dont 1 en gestation.

Jauffret Robert, 1 vache laitières en gestation.

Nègre Gaston, 2 vaches laitières.

Pascal André, 1 vache laitière.

Péchaire Régis, 1 vache laitière.

Ranquet Félicien, 1 vache de travail.

Roux Antonin, 1 vache en gestation.

Sallier Chrisostome, 1 vache laitière.

Trinquier Gabriel, 3 vaches laitières, 2 génisses, 1 veau.

1945-06-17

La nouvelle municipalité décide de faire "*une étude sérieuse et complète*" sur la réfection totale des réservoirs et canalisations d'amener d'eau au village en vue de la distribuer dans les maisons. Pour cela une demande est faite au génie Rural spécialement chargé des questions hydrauliques.

Ce projet ayant reçu un avis favorable, le 2 novembre, un ingénieur nîmois, M. Pouhaer Rolland est désigné pour l'étudier.

"La mise en route d'un tel projet demande beaucoup de temps, c'est ce qui manquera à cette Municipalité pour le faire aboutir. Jugé non prioritaire par ses successeurs... et peut-être estimé trop couteux pour les finances municipales, il ne sera repris que quinze ans plus tard.

Il est à noter aussi, que dans ce projet, les réservoirs étaient prévus à Vaujus, sous la source, si cet emplacement avait été retenu en 1960, il y aurait eu plus de pression pour

les parties hautes du village, et le Castellans n'aurait pas eu à subir l'affront d'avoir à abriter deux énormes réservoirs. Pourquoi ce même architecte chargé de l'adduction d'eau du village en 1960 n'a-t-il pas repris son idée, pourtant beaucoup plus logique ?"

1945-09-09

Une fête est organisée à l'occasion du retour des prisonniers.
Bal avec 6 musiciens et apéritif.

1945-10-11

M. le Maire précise que chaque année une subvention est allouée par la commune à la société sportive (*de foot-ball écrit en marge*), il est d'avis qu'il devrait en être de même pour 1945 et il prie le Conseil de bien vouloir prendre une décision à ce sujet.
Décision est prise d'allouer à la Société Sportive de Rochefort, une subvention de 500 frs pour l'année 1945.

1945-10-16

Courrier du Maire en date du 16 octobre envers un berger possédant un troupeau de moutons et quelques chèvres.

"M. C.... Xavier. Un arrêté en date du 30 septembre 1944, interdit d'incorporer des chèvres dans le troupeau. Ayant appris que vos chèvres étaient mélangées avec vos brebis et pacageaient librement, je me permets de vous prier de vouloir bien, à l'avenir, cesser cette pratique qui a déjà suscité des plaintes à votre égard.

Espérant qu'il m'aura suffi de vous le faire remarquer pour que vous vous conformiez aux prescriptions de l'arrêté..."

"L'interdiction de mélanger des chèvres avec les brebis dans un troupeau est due au fait que les chèvres ne se contentent pas de manger de l'herbe comme les brebis, elles s'attaquent aux jeunes pousses des vignes et arbres fruitiers. Elles font subir ainsi d'importants préjudices aux propriétaires des vergers et vignes traversées."

1946-01-03

Suite au projet d'adduction d'eau, une analyse de la qualité de l'eau de Vaujus est défavorable. Le service d'Hygiène conseille d'attendre une période non pluvieuse pour effectuer un nouveau prélèvement.

"Cet article va faire tomber une légende sur "la très bonne qualité des eaux de Signargues par rapport à celle du Rhône". Les archives sont implacables, les bulletins d'analyse des années qui ont suivi, donnent de très mauvais résultats sur la qualité de l'eau !

Les conditions de captation n'étaient pas favorables à une bonne qualité de l'eau, la couche de filtration était quasi inexistante au niveau du souterrain de Signargues creusé pour partie à ciel ouvert et remblayé sans reconstitution de la couche filtrante. Les choses ne s'arrangeront pas, avec l'agriculture, le fumier, les engrais chimiques et l'explosion de l'urbanisme des années 70. Pour pallier à ces lacunes, un système de distribution de chlore sera installé à Vaujus lors de la construction de la nouvelle canalisation alimentant les réservoirs du Castellans."

1946-02-16

Projet de création d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive.

Ce document est une commande de travaux et de matériel à *"l'entreprise moderne de grands travaux de Roquemaure"* destinée à l'équipement de ce terrain de sport comprenant : portique, sautoir en longueur, barre de suspension, poutres d'équilibre, fosse

du portique, tremplin, basket-ball et clôture pour une somme de 78 000 frs.
Ces travaux s'échelonnent sur 3 municipalités, Roux, la Délégation Municipale, et Jauffret, ils ne seront terminés qu'en 1949.

Le terrain était situé à la font des Pigeons, il sera intégré plus tard dans le stade de la route d'Orange.

"Il était fort dommage, que cet équipement ne comprît pas un terrain de foot, le seul sport pratiqué par la jeunesse adolescente de Rochefort."

1946-02-27

Suite à la démission de M. Gizard Guillaume secrétaire de Mairie, M. Gaugler Pierre Jean est nommé secrétaire de Mairie à sa place. Cette nomination est faite à titre définitif et aura effet à partir du 1er mars.

M. Gaugler comptait 28 années de service militaire et près de 2 années au groupement d'achat de la boulangerie du département du Gard.

1946-05-12

Lors de sa délibération du 24 avril 1946, la Municipalité décide de fêter l'anniversaire de la victoire, cette décision sera approuvée par le Préfet le 8 mai et la fête organisée le 12.

1946

Délégation Municipale

Président, (1) Bonnal Henri ; Vice Président, (2) Roche Alexis ; Membre, (3) Derbes Jean.

L'élection du 29 avril 1945 sera annulée au printemps 1946, le Conseil est remplacé provisoirement par une délégation pour une courte durée, le temps de préparer de nouvelles élections.

Cette délégation est formée de 3 fonctionnaires, garde forestier (1), instituteur (2) et percepteur (3).

"Raisons invoquées par la Préfecture sur l'annulation de ces élections : Liste électorale erronée, irrégularités sur des procurations et votes."

1946-05-25

Une fête des Mères sera organisée dans le village pour la première fois. À cette occasion un goûte sera offert aux enfants du village. Pour cela un crédit de 3600 francs est voté.

1946-07-21

Élections Municipales.

Élue : *La Liste d'Union Républicaine et d'intérêt local, présentée par les Prisonniers et Déportés de Rochefort*

Séance du Conseil Municipal du 26 juillet 1946.

Robert Jauffret, Maire ; Savonne Marius, adjoint.

Commissions :

Chemins ruraux et urbains : Granier Désiré, Mèze Armand, Rochas Auguste, Roux Raphaël.

Finances : Roux Raphaël, Dubec Emile, Tamayon Julien, Savonne Marius.

Assistance et Bureau de Bienfaisance : Granier Désiré, Charmasson Marius, Tamayon Julien.

Fêtes et sports : Savonne Marius, Piquet Alphonse, Dubec Émile, Roux Raphaël.

Bâtiments Communaux et Écoles Publique : Ranquet Félicien, Granier Désiré, Rouvière Auguste, Tamayon Julien.

Chasse : Mèze Armand, Charmasson Marius, Ranquet Félicien.

"M. Robert Jauffret avait des contacts avec les prisonniers depuis le 19 janvier 1941. Le village devant obligatoirement passer par un comité local pour faire parvenir des colis aux prisonniers créera, à cette date, un Comité local d'entraide aux prisonniers de guerre avec pour président M. Robert Jauffret, officier de réserve et propriétaire exploitant à Rochefort.

Liste des membres du Comité d'entraide aux prisonniers :

Président : Jauffret Robert

Vice-président : Velay Paul

Secrétaire : Fauque Joseph

Trésorier : Pélaquié Marie

Membres : Mme d'Auriol Marianne et MM. Ferraton Victor, Paoli Antoine, Pascal Joseph, Savonne Mathurin, Soulier Albert, Vache Pierre."

1946-07-28

Une fête avec un concours de belote et un concours de boule aura lieu à l'occasion de l'installation du nouveau Conseil Municipal.

1946-08-23

Le Maire informe le Conseil Municipal que les prisonniers de guerre allemands logés provisoirement à l'école des filles devront avoir vidé les lieux avant la rentrée des classes. Plusieurs logements ont été envisagés, aucun n'ayant pu être retenu définitivement, le Maire charge de ce dossier M. Savonne adjoint et informe le Conseil qu'il lui serait désagréable de faire jouer la réquisition pour des P.G. Allemands, il espère ne s'y résoudre qu'à la dernière extrémité.

"Ils seront logés à la maison Béringuier, au quartier du Castellas entre la maison Meiss et la maison Marquis."

Même séance : Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour l'emploi d'un fossoyeur, ce poste étant vacant.

Même séance : La société des "*Carbonates Français*", usines du chêne-vert est autorisée à exploiter la carrière de pierres calcaires située en territoire communal au lieu dit "*La croix de Saze*", au prix de 5 francs du kg. Le pesage des camions se fera obligatoirement à la bascule publique de Rochefort.

1946-08-03

Le Maire informe le Conseil que les municipalités successives ont toujours eu pour habitude de payer les fournitures scolaires à tous les enfants des écoles.

La précédente Municipalité avait cru devoir retirer le bénéfice de ces fournitures gratuites aux enfants de l'École libre en le maintenant à ceux de l'école laïque.

Le Conseil est unanime à faire bénéficier à nouveau de toute gratuité des fournitures, tous les enfants de Rochefort à quelque école qu'ils aillent.

Le Maire précise bien, en effet, que ce paiement des fournitures est une libéralité et non une obligation de la part du Conseil Municipal et que cette libéralité s'adresse aux enfants de Rochefort et non à telle où telle école.

Suite à un échange de vue sur la position de la municipalité vis-à-vis des différentes écoles laïques et libres. Le Maire précise que la commune doit entretenir les Écoles laïques, par contre aucune subvention sous aucune forme ne peut être accordée à l'école libre. Ce serait faire abus de pouvoir et mauvais emploi des fonds communaux, l'école libre étant une entreprise purement privée, cela reviendrait à donner de l'argent à un

particulier.

En réponse à la décision municipale ci-dessus :

Courrier de la Préfecture du Gard, signé Pour le Préfet par le Secrétaire Général et daté du 12 octobre 1946.

Par délibération du 3 octobre 1946, votre Conseil Municipal revenant sur une décision prise par la précédente assemblée communale a cru devoir faire bénéficier de la gratuité des fournitures scolaires, tous les enfants de la commune, quelle que soit l'école fréquentée par eux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible d'approuver cette délibération.

En effet la loi du 30 octobre 1886 distingue deux sortes d'établissements d'enseignement primaire et deux seulement :

- les établissements publics fondés et entretenus par l'État, les départements ou les communes.

- et les établissements privés fondés et entretenus par des particuliers ou des associations.

Il ne saurait donc être question de créer une 3e catégorie d'établissements fondés et entretenus par des particuliers ou des associations et par les communes (avis du Conseil d'État du 29 juillet 1888).

Je dois vous faire observer que les fonds municipaux ne doivent pas être distraits au profit d'une œuvre d'enseignement privé. Or, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents équivaldrait à subventionner lesdites écoles privées. Il va de soi qu'il vous est loisible de venir en aide aux élèves indigents qui fréquentent les écoles privées et que vous avez la possibilité d'établir à bon escient la liste des enfants réellement dignes d'intérêt.

Les pris de ces fournitures doivent être ordonnancés au nom de du fournisseur direct sur production du mémoire de ce dernier, et non versé directement aux familles, ou à l'établissement privé sous forme de subvention.

J'ajoute que la commune a parfaitement le droit de payer la totalité des fournitures classiques à tous les élèves des écoles publiques. C'est ainsi ainsi qu'en usait la précédente municipalité, laquelle en la circonstance était restée dans la légalité, j'espère que vous continuerez cette tradition et ferez bénéficier l'école publique ouverte à tous les enfants, et communale par définition, des libéralités de la commune.

1946/08/13

Nous retrouvons dans une chemise une série de documents dont le premier date du 13 août 1946, c'est une suite de correspondances dont la dernière, une lettre de remerciement du Maire Robert Jauffret à l'organisme suisse, est daté du 18 février 1947. Il s'agit de l'accueil d'enfants du village pour un séjour de Vacances, dans le Foyer pour Adolescents "Les Ormeaux" situé en Suisse à Chouilly, Canton de Genève. Cette opération initiée par la municipalité précédente (Antonin Roux) a été réalisée grâce aux relations de Madame d'Auriol qui réside en Suisse aux Béguin, canton de Vaud. Cette personne était connue à Rochefort, car elle y possédait une résidence secondaire. L'Office Départemental d'Hygiène Social de Nîmes s'occupera du volet administratif avec comme relais Mme A. Baud, Assistante Sociale à Villeneuve les Avignon, et la Croix Rouge locale représentée par Mme Marie Pellaquié résidente et propriétaire dans la commune de Rochefort. C'est le Bureau d'Office Départemental qui proposera les noms d'enfants bénéficiaires, il s'agit de : Mazard Aimé, Roulet Doris, Pair Pierrette, Cheyland Élisabeth, Fraysse Simone, Pair Raymond et Gizard Alice. Ces enfants étaient nés entre 1935 (11 ans) et 1942 (4 ans). Ce séjour à été confirmé par les documents, mais nous ne savons

pas si tous les enfants nommés ci-dessus ont participé au voyage.

1946-09-03

Sur demande du Comité Local des Prisonniers rapatriés le Conseil vote un crédit de 2000frs pour l'organisation de la fête de retour qui aura lieu le 15 septembre 1946. Cette subvention sera versée à M. Piquet Alphonse trésorier de ce Comité.

1946-10-27

Départ du curé Hébrard, qui sera remplacé par l'abbé Paul Raynal, le brave curé "*dit Popaul*".

"Emile Marius Hébrard était né le 18 juillet 1888 à Nîmes ; ordonné prêtre le 21 décembre 1912, nommé : Vicaire à Anduze le 1er janvier 1913 ; curé à Bessèges le 27 juin 1914 ; à St Charles Nîmes le 1er mai 1919 ; à St-Just-et-Vacquières le 1er Avril 1923 ; à Vergèze le 10 avril 1926 ; à Rochefort le 1er mars 1927 ; il sera nommé doyen de Sauve le 27 octobre 1946 ; curé de la Rouvière le 4 février 1962 ; il rentrera à la maison de retraite St Joseph en 1977 où il décèdera le 28 juillet 1979 (C'est une maison de retraite médicalisée de religieux, elle est accolée à l'ancien Grand Séminaire de Nîmes, rue Salomon-Renach où se trouvent, actuellement, les locaux de Radio Ecclésia). Il avait assuré la restauration de l'église paroissiale en 1931.

Ref : N° 14 de l'église de Nîmes de sept 1979. Archives Philippe Ritter."

1946-10-28

Suite au décret du 4 août 1946 règlementant la chasse sur le territoire de la Commune des décisions sont prises par le Conseil. Fortuné Cheyland est nommé Garde Chasse pour la période 1946-1947 avec une rétribution de 1000 frs.

Même séance

Un crédit de 6000 frs est voté pour l'organisation de la Fête Nationale du 11 novembre 1946. M. Dubec Émile, Conseiller Municipal et membre de la Commission des fêtes et des sports sera chargé de l'organiser.

Même séance

A un courrier de M. l'Ingénieur des TPE de Villeneuve les Avignon, et joint une facture de l'Entreprise Moderne de Roquemaure de 78 000 frs, suite à la construction d'un terrain de sport scolaire. Le marché avait été approuvé par M. le Préfet le 22 juillet 1946. En accord avec M. l'Ingénieur des TPE ayant surveillé les travaux, un acompte de 51 000 frs destiné à l'entreprise est voté par le Conseil.

1946-11-12

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du Recueil des Actes Administratifs du 1er juillet 1946, concernant la révision des effectifs du personnel Communal.

A cette occasion, il rappelle qu'en séance du 8 septembre 1946, le Conseil a décidé la suppression de l'emploi d'appariteur à la date du 1er janvier 1947, et que l'intéressé, Monsieur P. A....., a été prévenu verbalement, le lendemain même de cette décision.

(Monsieur P..... A..... âgé de 69 ans était à ce poste depuis le 10 avril 1941)

Le Conseil décide à l'unanimité que les employés temporaires, messieurs M.... et B...., employés à l'entretien des chemins ruraux seront également licenciés à la date du 1er janvier 1947.

M. le maire fait remarquer que le secrétaire de mairie n'arrivant pas à se mettre à jour

dans son travail, l'employée auxiliaire de bureau, Melle L...., chargée uniquement des titres d'alimentation, ne travaillant que 3 heures par jour et ne pouvant fournir aucune aide quelconque au secrétaire, le Conseil décide qu'il y aura lieu de prévoir dès le 1er janvier 1947, l'embauchage d'une personne, qui sera employée toute la journée afin de s'occuper de la comptabilité des titres d'alimentation et pour seconder le secrétaire.

Liste de l'effectif du personnel actuel :

- Secrétaire de mairie, 1 titulaire - Appariteur, 1 temporaire - Cantonnier, 1 titulaire - Garde Champêtre, 1 titulaire - Auxiliaire de bureau, 1 temporaire (*chargée uniquement des titres d'alimentation, ne travaillant que 3 heures par jour*) - Attachée à la garderie enfantine, 1 temporaire - Distributeur de télégrammes, 1 temporaire - Employée pour le balayage des écoles publiques, 1 temporaire - Employé au nettoyage des rues, 1 temporaire - Employés à l'entretien des chemins ruraux, 2 temporaires. Total 11

Liste d'effectif du personnel nécessaire pour assurer la bonne marche des services :

- Secrétaire de mairie, 1 titulaire - Cantonnier, 1 titulaire - Garde Champêtre, 1 titulaire - Auxiliaire de bureau, 1 temporaire (qui serait employé toute la journée en secondant la secrétaire) - Attachée à la garderie enfantine, 1 temporaire - Distributeur de télégrammes, 1 temporaire - Employée pour le balayage des écoles publiques, 1 temporaire - Employé au nettoyage des rues, 1 temporaire. Total 8.

1947-02-15

Trois demandes de prises d'eau par des particuliers sont examinées par le Conseil. Deux sur une canalisation communale, l'autre sur un puits communal.

Après discussion il est décidé vu l'abondance de l'eau qui alimente le pays, de donner une réponse favorable à ces requêtes, sous les conditions ci-après :

A) L'autorisation est donnée à titre précaire et toujours révocable.

B) Tous les frais de réalisation des branchements et d'entretien seront à la charge des intéressés. Ils seront aussi responsables des détériorations.

C) Lorsque la distribution d'eau sera établie dans le village, ils s'engagent à prendre la distribution avec compteur d'eau aux conditions générales.

D) L'eau ne pourra être utilisée que pour des besoins domestiques. Ces branchements pourront être coupés lors des grosses pénuries et réparations. La prise d'eau ne devra en aucune façon perturber l'alimentation normale des fontaines publiques.

E) Un robinet de coupure plombé et accessible sera installé à l'entrée de la propriété.

Pour ces droits de prise d'eau, un forfait sera acquitté le 1er mars de chaque année.

M. R..... A..... forfait annuel fixé à 300 frs l'an payable par avance.

M. G..... N..... forfait annuel fixé à 1000 frs l'an payable par avance.

M. R..... P..... forfait annuel fixé à 300 frs l'an payable par avance.

1947-04-01

Paiement d'une facture de fournitures d'épicerie pour les 7 prisonniers allemands du Commando Communal de Rochefort du Gard, au cours du mois d'avril 1947.

1947-04-17

Facture de transport des prisonniers allemands (du Commando Rural), de Rochefort au Camp des Garrigues de Nîmes.

Quelques mois plus tard (1947-12-01) une note du Directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre, demande aux employeurs de prisonniers allemands de déposer immédiatement des contrats de main-d'œuvre étrangère afin de s'assurer le concours d'un personnel stable. Il précise qu'à l'heure actuelle, le rapatriement des prisonniers de guerre ne permet plus de laisser à leur disposition les P. G. qu'ils occupent et que le retrait de ces

derniers s'effectuera par paliers à dater du 15-12-1947 et que les employeurs n'ayant pas souscrit de contrats de M. O. E. seront les premiers touchés.

"À cette date trois propriétaires de Rochefort employaient encore des prisonniers allemands."

1947-05-16

Pour l'exercice de ses fonctions, décision est prise d'acheter un Képi à Vallier Jean, garde champêtre. Cet achat est évalué à 600 frs.

1947-05-19

Note de la Mairie en date du 19 mai 1907. Un marché de fruits et légumes aura lieu dans la commune à partir du 22 mai. Il sera ouvert chaque jour à partir de 13h et se tiendra dans la Grand-Rue.

L'apport des marchandises directement à l'entrepôt des Courtiers et Négociants et la vente avant l'ouverture du marché sont interdits et seront sanctionnés par des procès-verbaux.

Communiqué à la presse pour insertion : La Marseillaise, Laurent Antonin ; Le Méridional, Frédéric Célestin ; Rouge-Midi, Gizard Vincent ; La Patrie, Teissier Jean ; Le Provençal, Roux Antonin ; Midi-Libre, 17 et 19 bd Amiral-Courbet à Nîmes.

1947-06-24

L'ancien café de la poste, "*Café Paoli*" est vendu par Mme Michel (*née Bompuis*) à M. Gaston Nègre. C'est M. Bompuis père de la venderesse qui avait créé le fond de commerce vers les années 1901. Dans l'acte, il est désigné café-limonadier, restaurant et dénommé "*café de la poste*".

Situé rue de la pompe, c'est actuellement la Salle Frédéric Mistral. Il est précisé que le café était exploité par Mme Rosine Crouzeau, Vve de Ernest Paoli.

1947-07-29

Après l'après l'appel sous les drapeaux de monsieur Vallier Jean, garde champêtre titulaire, monsieur Reynaud retraité des Eaux et Forêts le remplacera. Ne pouvant consacrer qu'une demi-journée à sa nouvelle fonction, il percevra un demi-traitement de garde champêtre, sans allocations familiales.

Étant déjà assermenté, il ne sera pas utile qu'il prête serment devant le tribunal de Justice de Paix.

Même séance : Suite à une Circulaire de l'hygiène Scolaire, tous les enfants de la Commune, jusqu'à l'âge de 14 ans, ont dû subir obligatoirement un examen radiologique, au centre d'examen de Villeneuve-les-Avignon, le 27 juin 1947.

Ces enfants au nombre de 70 ont été transportés à Villeneuve à l'aide de 2 cars fournis par M. Bouisse transporteur à Villeneuve.

Le montant de cette dépense qui est de 3000 frs sera porté au chapitre des dépenses imprévues.

1947-10-les 19 et 26

Élections municipales.

La liste Jauffret sera élue au premier tour lors du scrutin du 19 octobre 1947.

Robert Jauffret, Rouvière Auguste, Piquet Alphonse, Guigue Fortuné, Savonne Marius, Rochas Auguste, Pascal Albert, Mèze Armand, Dubec Emile, Charmasson Marius,

Tamayon Julien, Granet Désiré, Ranquet Félicien.

Séance du 26 octobre 1947, 11 heures à la Mairie, élection du maire, de l'adjoint, et désignation des commissions.

M. Robert Jauffret est élu maire avec 12 voix sur 13.

M. Marius Savonne est élu adjoint avec 12 voix sur 13.

Commissions :

Bâtiments communaux

Granier Désiré, Guigue Fortuné, Ranquet Félicien, Rouvière Auguste.

Assistance et bureau de bienfaisance

Charmasson Marius, Granier Désiré, Tamayon Julien

Chasse

Mèze Armand, Charmasson Marius, Ranquet Félicien, Dubec Émile.

Cimetière

Charmasson Marius, Granier Désiré, Rouvière Auguste.

Chemins

Granier Désiré, Mèze Armand, Pascal Albert, Rochas Auguste.

Fêtes et Sport

Dubec Émile, Guigue Fortuné, Piquet Alphonse, Savonne Marius.

Électrification des écarts

Pascal Albert, Ranquet Félicien, Tamayon Julien.

Finances

Dubec Emile, Pascal Albert, Savonne Marius, Tamayon Julien.

Après l'élection, Fête de l'Installation du Maire.

L'après-midi à 15 heures, concours de pétanque à la mêlée, 500 frs de prix ; concours de sizette, 300 frs de prix.

À la même heure, Grand Bal avec l'orchestre Jo Rouvière.

Le soir à 21 heures, Concours de belote par équipe 300 frs de prix et reprise du Bal.

1947-11-06

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un cours d'adultes a fonctionné pendant l'hiver 1946-1947, aux écoles laïques de garçons, sous la direction de monsieur Roche (*instituteur des garçons*), il signale qu'une somme de 2000 frs a été prévue à cet effet au budget primitif.

Le Conseil rend hommage au dévouement apporté par l'instituteur aux œuvres postscolaires, reconnaît l'utilité des cours d'adultes faits dans l'intérêt de la jeunesse et décide d'allouer la totalité de la somme à monsieur Roche Instituteur à Rochefort du Gard, à titre de rémunération et récompense.

1948-06-03

Liste des employés de Mairie à cette date : Gaugler Pierre, secrétaire de Mairie ; Fraysse Émile, cantonnier rural ; Vallier Jean, Garde Champêtre ; Jourdan Joséphine, femme de ménage à la garderie enfantine ; Laget Simone, employée au service du rationnement.

1948-09-15

Avis du Maire du 15 septembre. Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 13 août 1948, M. Grossetete à Montfavet a été autorisé à procéder au ramassage du genêt d'Espagne sur toutes les parcelles de la Commune dont les propriétaires ne se sont pas réservé le droit de récolte pour 1948. Les propriétaires sont invités à réserver un bon accueil aux équipes spécialisées qui procéderont incessamment au ramassage de cette plante.

"Le genêt d'Espagne (Spartium junceum) n'est actuellement qu'une plante sauvage, omniprésente dans les friches de notre région. Pourtant, les plus anciens d'entre nous s'en souviennent, il y a un peu plus d'un demi-siècle, ce même genêt était récolté pour produire des fibres textiles. Ce fut alors la dernière phase d'une vieille activité artisanale typique du Lodévois, pratiquée, avant le XIXe siècle, dans quelques localités centrées sur les vallées de la Lergue et du Salagou. Dans ce livre, des spécialistes de diverses disciplines mettent en évidence l'histoire des usages et des techniques autour du genêt à différentes époques. Car en plus de la fabrication de fil et de linge, la plante servait aussi à nourrir le bétail et, plus généralement, à valoriser les terrains les plus médiocres." Ref. Tela Botanica

1948-11-02

Par un courrier adressé aux habitants de Rochefort, M. Robert Jauffret Maire de la commune, remercie tous ceux qui ont concouru à arrêter l'incendie de sa ferme de l'Estagneu.

Il précise que *"si une partie importante de son mas était encore intacte, c'était grâce à l'action courageuse des gens du village et pour certains, aux périls mêmes de leurs vies."*

La pompe à incendie municipale sera amenée sur les lieux rapidement par un groupe de volontaires tout de suite après que les cloches du Castellans aient sonné le tocsin.

Quelques mois plus tard, l'incendie d'une cheminée de la maison nouvellement acquise par la famille Dubois, provoquera l'une des dernières sorties de cette pompe. Elle était parquée dans un local situé sur le chemin du Castellans, face à la Maison Jacoby. Achetée suite à une délibération du Conseil Municipal datant du 4 août 1878, elle finira ses jours dans le Castellans, participant ainsi à la décoration intérieure de la vieille église. Par sa présence, elle rappelle un passé que beaucoup de jeunes ont de la peine à imaginer.

Le tocsin était un signal fort pour les rochefortais, dès les premiers sons de cloches, tous les habitants, hommes, femmes, vieillards et enfants, lâchaient leurs occupations et se rendaient sur la place de la Mairie pour aller aux nouvelles. À cette époque la solidarité n'était pas un vain mot. Tout le monde pouvait, un jour, être touché par le malheur.

1948-11-15

M. le Maire indique qu'il a dû procéder à l'achat de 6 drapeaux indispensable pour pavoiser la Mairie lors de la célébration de la fête de l'Armistice du 11 novembre 1948.

Cette fourniture a été effectuée par la maison Berton-Sicard, 2 rue Rappe à Avignon et le montant de la dépense est de 6430 frs.

1949-02-14

Lecture au Conseil Municipal d'une note circulaire du Préfet du Gard datant du 18 janvier. Elle met les communes dans l'obligation de prendre à sa charge et d'assurer l'allumage des feux dans les classes et locaux à l'usage des élèves des écoles primaires publique.

Dans la commune, jusqu'à ce jour seul le balayage des classes était effectué, en conséquence le Conseil décide qu'une somme de 7000 frs sera inscrite au budget. Le Maire fait remarquer que dès réception de la note, le 20 janvier, ce travail a été aussitôt effectué par les soins de la personne chargée du balayage des classes, Mme Frisson Thérèse.

La somme a été calculée en fonction du temps journallement passé pour allumer les 5 foyers, soit 1h30.

1949-03-07

L'affaire des extensions non autorisées du droit de prise d'eau.

Cette affaire concernant de nombreuses personnes est passée à la trappe de l'oubli. En voici les éléments principaux, les noms ne seront pas divulgués, mais pour les anciens qui connaissent bien le village il sera facile de compléter les pointillés !

M. le Maire résume rapidement les faits :

Le Domaine de P..... a été vendu au cours de l'hiver à M. D.... qui en a pris possession.

M. P..... L....., fondé de pouvoir du propriétaire, M. G.... N....., a réservé une remise à usage de garage et l'a exclu des biens vendus à M. D..... et a ensuite amené l'eau avec une conduite de caractère durable dans cette remise.

M. L..... a fait construire par la suite, au-dessus de ce garage, un appartement moderne à installation d'eau courante complète, lavoir, cuisine, cabinet de toilette et salle de bains, WC, par prise sur l'arrivée d'eau sus mentionnée.

Après quoi il a fait communiquer l'eau à son voisin, qui possédant un four allumé à l'année, lui rétrocédait de l'eau chaude.

Historique : Cette eau avait été accordée suite à un arrangement datant du 15 février 1947, M. G... N.... ayant cédé une parcelle de terrain permettant l'agrandissement d'une rue du village.

La commune n'ayant jamais accordé ces nouveaux branchements ne peut les valider, cela créerait un précédent.

Monsieur G... N.... ayant vendu sa plus grande parcelle à M. D.... avec le branchement, a joui du privilège que la commune lui avait octroyé, cette installation d'eau courante ayant donné à la maison une plus value. Pour la commune, il n'est pas question d'alimenter de nouvelles maisons non prévues à l'origine de cet arrangement.

A la suite de cette réunion décision est prise de couper l'alimentation des maisons ayant un branchement non autorisé.

1949-05-20

M. Jean Dubois, originaire d'une région montagnarde, vient d'acheter le domaine dit de Pallejay. Il porte à la connaissance des habitants du village, qu'il est en mesure de fournir du lait de vache frais au prix de 36 francs le litre. La distribution se fera chaque jour, même le dimanche, le matin de 6h30 à 8h, se munir des récipients nécessaires. Les personnes qui désireraient être servies le soir peuvent se présenter de 18h à 20h.

Par ailleurs, M. Dubois possède un stock important de pommes de terre de montagne, d'excellente qualité au prix de 9 francs le kilo, se présenter le plus tôt possible porteur de la sacherie, quantité minimum 10 kilos.

1949-07-13

Programme de la Fête nationale du 14 juillet 1949

11 h. Dépôt de gerbe de fleurs au Monument aux Morts. RDV devant la Mairie à 10h45.

16h. Grand Concours de pétanque au Bar de la Mairie, 500 frs de prix.

17h. Grand Bal avec l'Orchestre JOE d'Avignon.

22h. reprise du bal.

22h30. Concours de belote au Café du Cours, 500 frs de prix.

1949-08-16

Dans un courrier de mise au point adressé à l'entreprise devant réaliser les travaux d'électrification des écarts de la commune ainsi qu'à l'architecte supervisant le chantier, M. le Maire précise :

"J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de ma commune a décidé lors d'une récente réunion de ne faire ni les travaux d'extension d'électricité de Notre Dame ni

les travaux d'électrification des jardins de la plaine de Signargues. En conséquence, il n'y a rien à prévoir sur ce sujet."

"C'est assurément l'un des éléments déclencheur du bras de fer, entre le RP de Notre Dame et le Maire. Début de cette affaire au 3 mars 1950."

1949-08-18

Les 4 listes ci-dessous donnent un aperçu de l'activité agricole à Rochefort en 1949. Dans ces listes ne figure aucun professionnel ayant une activité exclusivement commerciale ou artisanale. Leurs attributions doivent figurer dans un autre dossier, non consulté à ce jour.

- En 1949, l'essence rationnée fait l'objet d'une répartition au bénéfice d'agriculteurs utilisant un tracteur ou un motoculteur. Liste des personnes bénéficiaires avec quantité essence attribuée en litres au titre du mois d'août 1949 :

Besançon Henri, 140 ; Broche Louis, 210 ; Chambon François, 100 ; Clément Henri, 50 ; Dagan Philippe, 170 ; Dubois Jean, 220 ; Fricet Joseph, 100 ; Gascon Charles, 70 ; Gilles Aimé, 30 ; Guigue Roger, 50 ; Imbert Léonce, 110 ; Jauffret Robert, 140 ; Labourel Cyprien, 70 ; Pascal André, 170 ; Pascal Albert, 170 ; Philibert René, 60 ; Roux Antonin, 140 ; Labourel-Granier, 80 ; Guigue-Allemand, 110.

"Soit 19 propriétaires ayant un tracteur ou un motoculteur qui se voient attribuer une certaine quantité de carburant en fonction de critères qui ne figurent pas dans le document consulté."

- Liste des répartitions de carburants en litres pour le mois d'août, désignant des agriculteurs possédant une voiture et bénéficiaires à ce titre :

Abrieu Julien, 10 ; Abrieu Marius, 10 ; Brun Emile, 10 ; Frédéric Célestin, 10 ; Granier Louis, 10 ; Hostaléry André, 10 ; Lamblard Marius, 10 ; Lamblard Paul, 10 ; Laurent Antonin, 10 ; Luc Louis, 10 ; Martin Eugène, 10 ; Pécout Antonin, 10 ; Soulier Emanuel, 10 ; Savonne Mathurin, 10 ; Trinquier Félix, 10 ; Vache Joseph, 10 ; Velay Paul, 10.

"Soit une liste de 19 personnes ayant à priori une activité agricole, car cette liste est établie par le syndicat local des exploitants agricoles."

- Répartition d'essence d'exploitants ayant une camionnette au titre du mois d'août :

Allemand Marius, 20 ; Artinian Toros, 20 ; Besançon Henri, 20 ; Clément Henri, 20 ; Charmasson Paul, 20 ; Dagan Philippe, 20 ; Fricet Joseph, 50 (véhicule 1800 kg) ; Fricet Léopold, 20 ; Gilly Paul, 20 ; Larrivé Charles, 20 ; Philibert René, 20 ; Plat Louis, 20 ; Ranquet Félicien, 20 ; Roches Auguste, 20 ; Sallier Chrysostome, 20 ; Sorbière Germain, 50 (véhicule 1800 kg).

"Soit 19 propriétaires ayant un véhicule utilitaire."

- Liste de maraichers possédant une moto-pompe destinée à arroser leur jardin. Une enquête permettra d'attribuer une certaine quantité de carburant en fonction des surfaces arrosées. Voici la liste des bénéficiaires, pour le mois d'août avec superficie en ares et carburant en litres en fonction du type de terrain :

Boulaire Désiré, 80, 50 ; Camroux Benjamin, 80, 50 ; Cheylan Vve Rosine, 45, 25 ; Correnson Auguste, 100, 60 ; Clément Henri, 50, 30 ; Carret Albert, 100, 60 ; Dibon Pierre, 30, 10 ; Dubec Emile, 35, 15 ; Gilles Aimé, 50, 30 ; Granier Louis, 60, 35 ; Guigue Louis, 30, 10 ; Hostachy François, 16, 10 ; Imbert Léonce, 80, 50 ; Jullian Marcel, 100, 60 ; Labourel Cyprien, 100, 60 ; Langlade Augustin, 60, 35 ; Laurent Antonin, 40, 25 ; Laurent Edmond, 20, 10 ; Martin Eugène, 50, 30 ; Pascal Albert, 10, 10 ; Ranquet Félicien, 100, 60 ; Rouvière Marius, 150, 90 ; Rouvière Augustin, 80, 50 ; Savonne Marius, 50, 30 ; Sallier

Chrysostome, 100, 60 ; Trinquier Félix, 50, 30 ; Vivet Marcel, 50, 30 ; Giacone Antoine, x, 30 , Laugier Guy, x, 40.

"Ces vingt-neuf propriétaires, ayant un terrain arrosé avec l'aide d'une moto-pompe à essence, ont tous de très petites surfaces. Ils possédaient forcément d'autres revenus, agricoles, vigne, arbres fruitiers, oliviers, céréales et bien sur une certaine surface pour produire du foin pour la mule, le cheval ou l'âne. D'autres toujours en complément de revenus avaient une activité parallèle, commerces, café, épicerie... Il faut aussi préciser qu'en 1949, des jardiniers qui ne figurent pas sur cette liste arrosaient leur jardin avec un système d'arrosage (pousaranque) actionné par un animal ou tout simplement à la force des bras (bouïaou)."

1949-10-02

Le maire informe MM. les maraîchers qu'un marché aux tomates se tiendra à partir du dimanche 2 octobre, les mardis, jeudis et dimanches de chaque semaine à 11h30, sur l'emplacement habituel du marché aux fruits (Poids Public Grand-Rue).

*"L'année suivante même mesure mais première date du marché le mardi 24 octobre, preuve que la **Tomate de Rochefort** s'oriente vers le créneau de tomate tardive qui fera son succès au cours des années qui vont suivre. (voir l'article du 28 octobre 1949)"*

1949-10-06

Suite à une demande de subvention de la part du Comité d'organisation de la Fête locale de Rochefort qui a eu lieu les 4, 5 et 6 septembre 1946, M. le Maire indique qu'un crédit de 10 000 frs a été prévu au budget primitif et qu'il n'est pas question d'engager une dépense non prévue à ce budget.

Après discussion, le Conseil décide de voter à titre exceptionnel le crédit disponible de la somme de 10 000 frs, étant entendu qu'aucune autre fête publique, non nationale, n'est à prévoir avant la fin de l'exercice.

Le mandat sera établi au nom de M. Budet Aimé, trésorier du Comité, avec autorisation d'encaissement donné par le Président du Comité des Fêtes de Rochefort-du-Gard, M. Frédéric Célestin.

1949-10-18

Décès du Cantonier Municipal M. Fraysse Émile.

Le décès brutal de ce père de famille nombreuse (6 enfants à charge) provoquera un vif émoi dans le village. Ayant dû cesser son travail le 12 octobre, il sera transporté le lendemain à l'hôpital Sainte Marthe d'Avignon, où il décèdera le 18 octobre. Il était rentré en fonction le 1er avril 1942.

1949-10-20

M. Guigue Joseph (*dit Guiguet*) né en mai 1894 à Rochefort du Gard, marié un enfant majeur non à sa charge, est nommé Cantonier rural. Il a pris ses fonctions à partir du 17 octobre. Cette nomination est faite à titre temporaire, sa titularisation interviendra après 12 mois de présence.

1949-10-28

Communication producteurs fruits et légumes de Rochefort.

Le marché aux tomates dernières qui a été créé cette année pour la première fois connaît le plus vif succès.

La rue de la Pompe où il se tient les mardis, jeudis et dimanches à 11h30, connaît ces jours-là une particulière animation ; telle que l'embouteillage est à son comble et la

circulation y est impossible.

Nous croyons savoir que notre Maire a été chargé par le Conseil Municipal de chercher pour l'an prochain un emplacement de marché plus spacieux et plus conforme à l'abondance des marchandises.

La tomate tardive dite "*tomate dernière*" se vendait déjà avant la guerre sur le marché de Paris sous l'appellation "*tomate de Rochefort*".

Cette production de qualité due à l'habileté de nos maraîchers et à la convenance particulière de notre terroir, est appelée à prendre de par l'initiative heureuse de notre municipalité, une extension encore plus considérable dans les années à venir.

Signé : MM. Frédéric, Gizard, Laurent, Teissier, Roux, Charmasson.

1949-12-08

Suite à une enquête faite sur place par les Services Vétérinaires sur l'aménagement des locaux des tueries des 2 bouchers de la commune il est décidé qu'un préposé doit assurer la surveillance et l'estampillage des viandes, lequel devra suivre quelques séances de formation aux abattoirs de Nîmes.

Le Conseil désigne M. Masson Marcel Garde-champêtre pour se rendre à Nîmes, 2 fois par semaine, les lundi et vendredi, pendant 3 semaines soit six séances de formation.

"Les 2 boucheries sont Martin et Savonne, la tuerie Martin a été créée en juin 1914, la tuerie Savonne est plus ancienne, elles figurent sur le plan des commerces datant de 1914, en ligne sur le site."

1950

Liste d'agriculteurs possédant des oliviers sur le territoire de Rochefort, nombres d'arbres, et domicile éventuel :

Abrieu Julien, 174 ; Bourelly Raphaël, 132 ; Bonneau Louis, 14, de Tavel ; Cambe Louis, 70 ; Carret Albert, 50 ; Charmasson Marceau, 172 ; Claudillon Paul, 152 ; Dubois Jean, 332 ; Fauque Joseph 220 ; Favier Madeleine, 61 ; Guigue Théodore, 41 ; Guillard Jean, 73 ; Imbert Léonce, 200 ; Langlade Augustin, 274 ; Laurent Antonin, 160 ; Lesec Henri Paul, 32 ; Nègre Gaston, 165 ; Pécout Alexis, 205 ; Pécout Antonin, 85 ; Pélaquié Marie, 109 ; Philibert René, 51 ; Rouvière Augustin, 45 ; Rouquette Paul, 40 ; Soulier Albert, 128 ; Savonne Marius, 54 ; Vache Joseph, 40 ; Vache Paul 160 ; Veley Paul 116.

Soit un total de 3355 oliviers dans le village en 1950.

1950-01-17

M. Louis Berguery, domicilié au mas du Petit-Belly (1), signale à la Mairie que son troupeau composé de 12 chèvres s'est égaré depuis le 10 janvier. Un courrier signalant la disparition de ses chèvres est envoyé à toutes les communes limitrophes. Au 25 janvier les chèvres ne sont pas encore signalées. Quelques jours plus tard, elles seront toutes retrouvées très amaigries, mais vivantes, coincés dans un trou d'où elles ne pouvaient pas sortir.

"Ce dénouement, plus heureux que celui de Blanquette, la chèvre de M. Seguin, dévorée par le "grand méchant loup", nous permet de signaler que les derniers loups ayant été exterminés dans le Gard à la fin du XIXe siècle, les chèvres comme les enfants égarés n'ont plus de prédateurs. Certains écolos nostalgiques de l'ancien temps devraient bien réfléchir aux conséquences du retour de cet animal dans notre environnement.

M. et Mme Berguery, connus des anciens du village, vivaient d'une maigre pension et d'un petit commerce de fromage et caillé de chèvre, gibier, chevreaux, et autres produits que la nature voulait bien lui dispenser. Madame Berguery venait régulièrement au village livrer à

ses habitués, ces produits très appréciés car incroyablement naturels et gouteux. Elle avait aussi un auxiliaire précieux, Chevalier, le chauffeur des cars Bouisse, (voir 29/09/59) qui livrait en gibier, lapin, petits oiseaux des restaurants d'Avignon. Le savoir-faire du père Berguery pour poser des pièges était inégalé dans la région. Malin comme peut l'être le meilleur des braconniers, il a déjoué tous les pièges des gardes. Et, suite incroyable à cette histoire, en 1957, il terminera sa carrière comme garde champêtre. Lors de ses visites hebdomadaires au village, Mme Berguery très bavarde avait toujours une anecdote succulente à raconter. Ils étaient tous deux très estimés."

(1) Un document nous précise que :

- Le Petit Belly, appartiendra en octobre 1973 à M. Gosset Louis de Pujaut, avec une surface de terrain de 1 ha 36 a.*
- Le Grand Belly appartiendra à Mme Bonjean Albert, domicilié à Avignon, superficie 20 ha 07 a 79 ca.*
- Montibuis, appartiendra à M. Chareau Louis, au Pontet, superficie 3 ha 76 a 85 ca.*

1950-02-27

Une commission pour l'installation d'un marché est formée. Président Robert Jauffret, maire et membres Dubec Émile, Guigue Fortuné, Mèze Armand, Tamayon Julien, tous conseillers municipaux.

1950-03-03

I - Document Préfectoral, rapport d'une commission suite à une lettre de M. le R.P. T... de Notre-Dame.

Ce dernier demande l'interdiction de certaines installations qui se trouvent sur le plateau du sanctuaire. "*des petites baraques en planches tôles ou briques, dans lesquelles des forains vendent la bimbeloterie habituelle aux lieux de pèlerinages*".

M. Floutier remarque, que vues d'une certaine distance, ces baraques sont peu visibles et ne déparent pas l'ensemble du Site.

Néanmoins, la commission estime qu'il y a lieu d'interdire de nouvelles baraques et l'exécution de travaux de réfection ou de consolidation à celles qui subsistent encore. Afin d'assurer la protection du Site, il conviendra d'inviter M. le Maire à prendre un arrêté interdisant tous travaux de construction ou de réfection.

A ce document le préfet joint un courrier daté du 11 mars 1950 : Je vous prie de vouloir bien, conformément au désir manifesté par la Commission, prendre un arrêté, interdisant tous travaux de construction ou de réfection des baraquements édifiés sur cette colline.

"C'est le premier volet d'un bras de fer qui va s'engager entre le Maire de Rochefort et le père Supérieur de Notre-Dame. Ce dernier par son attitude intransigeante a cassé la bonne entente que son prédécesseur avait tissé avec les Maires successifs. Croyant impressionner le Maire, qu'il prenait pour un paysan du coin, il est tombé sur un os. Le premier magistrat du village, avocat de formation, avait un caractère issu d'un croisement entre le chêne et le roseau, s'il ne plie pas, il ne rompt pas pour autant.

Les articles concernant cette affaire sont numérotés I, II, III Plusieurs sujets sont abordés, les baraques, le classement du site, la réfection du chemin, nouvel arrêté autorisant les ventes nomades sur la place de Notre-Dame (domaine municipal) comme sur toutes les places du village, redressement des impôts locaux : lors de la cession gracieuse de propriété de 1942, le transfert des impôts avait été "négligé", et la commune ancienne propriétaire continuait à en payer les impôts... "

*- **Suite** au 10 avril 1950 - Réponse du Maire.*

1950-04-10

II - Courrier du Maire au Préfet - Vous avez bien voulu, le 11 mars 1950, m'adresser copie d'une délibération prise par la section permanente de la commission des sites, paysages et perspectives, en séance du 3 mars 1950.

... les dites baraques actuellement en petit nombre (5 ou 6) et qui étaient autrefois fort nombreuses, ont été édifiées par des familles d'habitants de Rochefort... dans un but de pacifique administration, nous estimons qu'il ne faut pas agir ainsi... nous ne pensons pas autoriser la construction de nouvelles baraques (*la question ne s'est d'ailleurs jamais posée*)... pour les baraques existantes, il n'y a pas lieu de les démolir ou d'empêcher leur propriétaire de les entretenir... il est à noter que ces baraques payent patentes, certaines sont même détentrices d'une licence de débit de boissons... je regrette que la Commission ait pris décision sans me demander avis... je vous prie de lui transmettre cette lettre afin de l'éclairer.

Liste des détenteurs de baraques : Héraud Lucie ; Coulomb Lucie ; Fauque Joseph ; Panet Marie-Thérèse ; Clodillon Pierre ; Fauque Firmain.

- **Suite** au 12 juin 1950, un autre sujet de discorde.

1950-05-29

Décision d'achat d'un terrain destiné à la réalisation d'une place de Marché.

Achat de la parcelle inscrite sur le plan cadastral n° 1393 d'une surface de la section D, d'une surface de 3 320 m² pour un prix fixé de 132 800 frs et appartenant à M. Dubois.

1950-06-12

III - Courrier du père de Notre-Dame au Maire - J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le grave dommage que nous cause l'état du chemin qui donne accès au Sanctuaire... je vous ai signalé le mauvais état du mur de soutènement du chemin depuis plusieurs mois... vous me rendez impossible l'exploitation commerciale... vous rendez impossible le ravitaillement en pain, vin, charbon, légumes... les véhicules ne peuvent plus monter... au cas où vous ne prendriez pas en considération ma demande je serai dans l'obligation de saisir de la situation le Syndicat des hôteliers, et la Préfecture.

- Réponse du Maire en date du 26 juin 1950 - Je vous confirme par écrit la visite que nous avons fait vendredi 23 juin 1950 avec Monsieur Bouis, Ingénieur T.P.E., pour constatation de l'état du mur et la décision des travaux à effectuer.

Le Sanctuaire de Notre-Dame étant l'unique usager de ce chemin, nous allons tout de même demander à un maçon de faire les réparations. Comme convenu à vous de mettre à sa disposition l'eau nécessaire à ses travaux.

Je vous serai grès de ne plus entreprendre des travaux sans ma permission, en effet vous avez creusé le long du mur supérieur un fossé, c'est une lourde erreur, s'il n'était pas rapidement comblé cela amènerait la ruine totale de ce mur...

- **Suite** 4 novembre 1950. Plainte d'un exploitant de baraque contre le supérieur de Notre-Dame.

1950-07-14

Fête Nationale du 14 juillet 1950. À 17h concours de pétanque au Café du Cours, 500 de prix. À 17h grand bal avec l'orchestre *Jo Rouvière*. Reprise du bal à 22h.

À 22h30 concours de belote au bar de la Mairie (café Laurent), 500 f de prix.

"Jo Rouvière (Joseph Rouvière) est un enfant du pays. Accordéoniste, il avait créé son propre orchestre, son frère Simon était à la batterie."

1950-09-04

IV - Le propriétaire d'une baraque-buvette signale par courrier au Maire, que lors de travaux d'embellissement des rochers situés au dessus de sa baraque réalisés sous les ordres du père supérieur, le vide existant entre les rochers et la face Nord de la baraque à été comblé, ce vide servant de rigole d'écoulement des eaux de pluies, l'humidité va rapidement pourrir la baraque, au cours de ces travaux, ils ont aussi recouvert la toiture de remblais.

Dans son courrier, il narre une conversation que son épouse a eu avec le père supérieur : Mon épouse a tenté de protester auprès du père qui lui a répondu : que ce qui a été fait est bien fait , il n'y a plus à intervenir.

1950-12-19

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier en date du 6 novembre du Chef de Centre EDF indiquant que la Fourniture de courant et l'entretien des lampes de l'éclairage public de la commune sera assuré par ses services.

Le réseau d'éclairage public comprenant 32 lampes de 25w, une somme forfaitaire de 1448 frs par lampe est demandée, cela fera une somme globale de 46 336 frs. Ce prix suivra l'index économique électrique de basse tension.

1951-01-22

Une petite anecdote que l'on peut classer dans "les us et coutumes".

Demande d'autorisation de ramassage de buis dans les bois communaux de la part de M. Sorbière Germain agriculteur à Rochefort du Gard. Il s'agit d'un petit nombre de bouquets de buis ramassés et vendus pour les fêtes de Noël et du jour de l'an.

Le Conseil approuve et décide qu'une somme de 300 frs sera demandée à cet effet à M. Sorbière.

Même Séance : M. le Maire expose au Conseil qu'étant donné l'éloignement des hameaux et la superficie de la commune (3 350 hectares) le Garde-champêtre se trouve dans l'obligation d'utiliser sa bicyclette pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil décide de lui allouer une somme forfaitaire annuelle de 2 000 frs pour les réparations et l'entretien de sa bicyclette.

1951-02-23

Réception des travaux d'électrification des écarts. Ces travaux ont été effectués par l'Entreprise d'Équipement Urbain et Rural.

Ils seront réceptionnés en présence de M. M. Savonne Marius, Dubec Émile, Guigue Fortuné, Mèze Armand, Pascal Albert, Piquet Alphonse, Rouvière Auguste et Rochas Auguste, tous membres du Conseil Municipal.

Ce marché avait été traité le 6 août 1947 et le 15 juillet 1948. Il comprend 3,674km de lignes sur poteaux béton, 2 interrupteurs aériens HT, 2 jeux de coupe circuits HT et 2 postes de transformation.

1951-03-14

V - Projet de réfection complète du chemin vicinal desservant le sanctuaire de Notre-Dame-de-Rochefort. Le montant des dépenses est estimé à 1000 000 de francs.

Ce chemin étant destiné uniquement aux besoins du Sanctuaire, sa réfection n'était pas prioritaire, car de nombreux autres chemins d'un usage beaucoup plus collectifs sont dans un état aussi déplorable. Cet état de fait et le résultat de la guerre et des années de misères qui ont suivi.

... toutefois, ce projet bénéficiant de fortes subventions, qui, si elles n'étaient pas utilisées seraient perdues, cela coûterait beaucoup plus cher de remettre ces travaux à plus tard. (Subventions : État 30% - Département 30 % - Concours Monastère 20% - Commune 20 %.). Le projet est adopté avec : 8 voies pour - 3 voies contre et 2 bulletins blancs.(NC)
- **Suite** 24 février 1952.

1951-05-03

VI - Courrier du supérieur de ND au Maire.

J'ai eu quelque surprise, trouvant ce matin votre garde, venu en messenger de votre part pour me spécifier d'avoir à débarrasser l'esplanade de Notre Dame d'un tas de gravier que j'y ai fait porter en vue d'entretenir de mes propres deniers votre esplanade.

Ce tas de gravier a été placé par un livreur en mon absence et donc sans aucune idée préconçue de ma part. Par contre, il m'est permis de trouver étonnant qu'un maire intervienne pour défendre des droits inexistantes. En effet si je n'ai pas le droit d'encombrer une place qui est communale, je ne puis pas ignorer que la plaignante n'a pas plus de droits d'avoir une baraque que moi un tas de sable...

"ce dossier va faire l'objet d'un important échange de courriers : "

- 06-05-1951 Procès-Verbal du Garde Champêtre assermenté

- 07-05-1951, plainte de la propriétaire de la baraque, empêchée de faire son commerce par la présence devant sa baraque d'un tas de gravier..

- 07-05-1951, demande au Procureur, de suite judiciaire avec PV et plainte joint. (ref ci-dessus).

- 14-06-1951, demande de l'Avocat du père supérieur de ND (le père T.....) d'une communication sur un arrêté Municipal en date du 15-09-1898.

- Copie de l'arrêté du 15-04-1898.

- 19-06-1951, courrier du Maire à l'avocat avec copie de l'arrêté en pièce jointe

- 06-08-1951, courrier au Préfet du Maire avec pour pièce jointe un Arrêté de la commune en date du 28-07-1951, portant sur la police du lieu-dit "Plateau de Notre-Dame".

- 15-08-1951, *courrier du nouveau père supérieur de Notre-Dame, M. F.- J....., au Maire. Visiblement les rapports sont apaisés*

Je vous remercie de m'avoir communiqué et m'avoir précisé qu'il n'avait plus le même sens pour nous... Il est certain, et je m'en réjouis, qu'une atmosphère de paix règne entre Notre Dame et le village.

Toutefois... nous avons été surpris, mes confrères et moi, de l'introduction de l'article 6 accordant la possibilité de principe aux marchands forains et occasionnels (donc étrangers de Rochefort) de s'établir à proximité du Sanctuaire comme en tout autre emplacement communal."

- 07-10-1951, *réponse du Maire au Révérend Père Supérieur de ND.*

"... Tout abus amène réaction. Les nombreux qui furent commis par le père T..... précédent économe, m'ont amené à prendre cet arrêté où j'ai essayé de codifier en règles strictes les droits et les devoirs de chacun sur le plateau de Notre-Dame.

Si les relations avaient connu, comme par le passé l'aimable bonhomie, qui caractérisait

les rapports du monastère et de la commune, je n'aurais pas eu à le prendre.
.... De votre part vous avez le droit absolu de réclamer toute mesure de police, destinée à assurer ce libre exercice du culte. Je puis vous assurer que pour ma part je ferai tout le nécessaire pour qu'il ne soit pas troublé...

"C'est là que se termine cet épisode de rapports tendus entre le monastère et la Communauté de Rochefort. Les archives référencées sont non pas communicables."

1951-06-05

Acquisition d'un terrain pour en faire un futur marché. Premiers aménagements, plantation d'arbres, construction d'une clôture, décision d'achat d'un pont bascule de 30 T et demande d'une subvention.

1951-07-10

M. le Maire précise que suivant la délibération du 20 mars 1947, l'exploitation de la bascule était donnée à demi. (50% des recettes allouées au peseur).

Jusqu'au 31 décembre 1950, le travail était assuré par le secrétaire de Mairie qui n'a pu continuer cette charge pendant ses heures de service.

Depuis le 1er janvier 1951 Mme Guigue Irma, épouse du cantonnier (*Guiguet*) a bien voulu s'occuper provisoirement de cette exploitation. Malgré des appels réitérés, il ne m'a pas été possible de trouver une personne pour la remplacer. Aussi le Conseil satisfait de ses services décide de la maintenir dans son emploi.

M. le Maire indique au Conseil que par arrêté du 16 mai 1947, un marché aux légumes et aux fruits est ouvert dans la commune. Le travail de pesage est effectué par Melle Gilles Magali, le Conseil décide de lui allouer, comme pour la personne chargée du poids public, 50 % des recettes.

1951-08-19

M. le Maire fait part au Conseil d'une demande verbale de subvention formulée par le Président du Comité d'Organisation des Fêtes de Rochefort, en vue de l'organisation de la Fête Votive qui aura lieu les 15, 16, 17 et 18 septembre 1951.

Après discussion le Conseil décide d'accorder à titre exceptionnel une somme de 10 000 frs, le mandat sera établi au nom de M. Camroux Paul trésorier du comité, avec autorisation de prélèvement de son président, M. Pierre Carret.

1951-08-28

Courrier de l'ingénieur des Ponts et Chaussées au sujet de la réfection du chemin de Notre Dame.

1952-01-11

AVIS - Étude pour la création d'une Cave coopérative - Tous les viticulteurs de la commune intéressés sont invités à une réunion très importante qui aura lieu à la Mairie le dimanche 13 janvier à 11h précise - Affichage : Mairie, La Bégude, La Calvette, La Rouette, Lavoir public, Poids public.

1952-01-30

Le Maire informe le Conseil de la démission pour convenance personnelle du Secrétaire de Mairie M. Gaugler Pierre à compter du 1er janvier 1952. Il était entré en fonction le 1er mars 1946.

Après discussion, le Conseil accepte la candidature de Melle Denise Dubois. Domiciliée

dans la Commune où elle vit dans sa famille, ce qui ne pose pas le problème toujours très délicat du logement et possédant toutes les qualités requises pour cette fonction avec un brevet élémentaire, et des connaissances en dactylographie.

"Cette démission laisse planer un mystère, car M. Gaugler restera en poste jusqu'à son décès survenu en fin d'année 1960."

1952-02-24

Dans des archives familiales, nous retrouvons une lettre d'Augustin Rouvière, « dit Rouviéré » qui écrit à son fils, Simon au service militaire. Dans son courrier, il donne de nombreux détails sur l'inauguration du chemin d'accès au sanctuaire de Notre-Dame. Ce dernier venait d'être rénové et goudronné, suite à la délibération du 14 mars 1951.

« La veille, j'ai monté le char des Rois fainéants avec la remorque d'Albert Soulier. Nous y avons attelé Fannie et Bayard et nous avons mené le char avec mon neveu Marcel Carret. Il y avait : le char de Notre-Dame, Marcel Roman ; le char des miracles, Émile Dubec ; le char du passeur, Roger Guigue ; le char de la papauté, St Victor.

Jo Rouvière (frère de Simon) en berger qui découvre la vierge avec son chien Renfort.

Un groupe de Sarrasins et un groupe de Moines.

C'était une belle fête, il faisait un temps splendide et il y avait beaucoup de monde. »

Nous possédons quelques photos de cet événement, elles seront incorporées dans le dossier de Notre-Dame avec ce texte lors d'une prochaine mise à jour.

1952-07-05

M. le Maire fait état d'une plainte sur l'état de propreté des abords du village, où sont vidés les seaux hygiéniques des populations. Le Conseil est unanime à reconnaître le bien-fondé de cette réclamation et les conséquences déplorables au point de vue hygiène.

Aucune mesure de police ne peut être efficace tant que la population ne disposera pas d'un exutoire pour se débarrasser de ses ordures.

En conséquence, la municipalité décide la création dans le village d'un WC public qui comprendrait aussi un vidoir pour les seaux.

Demande est faite au Génie Rural pour l'étude et le financement de ce projet.

"Visiblement les bonnes habitudes sont difficiles à prendre. Voici un avis du Maire publié 20 ans plus tard, le 18 mai 1972 :

Afin de protéger la population contre un risque grave de pollution et à la suite d'une plainte déposée en mairie, il est rappelé qu'il est formellement interdit de procéder au nettoyage des seaux hygiéniques dans le lavoir..."

1952-07-05

Melle Magali Gilles ayant cessé d'exercer le travail du pesage au marché en date du 1er février 1952, M. Louis Luca (*agriculteur*) a bien voulu s'occuper provisoirement de cette exploitation. Le Conseil Municipal satisfait de ses services décide de maintenir cet emploi.

1952-07-05

Démission du garde champêtre, M. Masson Marcel, une partie de ses fonctions sera assurée par la secrétaire de Mairie. Embauché en septembre 1948, il était précédemment Maréchal des Logis chef à Céreste, Basses-Alpes, en tant que Commandant de Brigade de gendarmerie.

"À ses débuts, il sera logé dans un appartement de l'école publique des filles."

1952-07-15

- Constitution d'une société civile particulière de personnes dénommée "**Cave**

Coopérative des Vignerons du Castellas" pour une durée de cinquante années, siège social Rochefort-du-Gard. Elle a pour circonscription les territoires des communes de : Rochefort-du-Gard, Saze, Domazan, Estézargues, Pujaut, Les Angles, Villeneuve-les-Avignon, Valliguières.

- L'objet est la vinification en commun des raisins provenant exclusivement des exploitants sociétaires ; le logement et la conservation et la vente des vins ainsi produits, l'utilisation ou la vente des marc, lies et autres produits de vinification.

- L'acte a été reçu par Maître Issartial, notaire à Villeneuve-les-Avignon le 15 juillet 1952.

Président, M. Vache Joseph ; vices présidents, MM. Célestin Frédéric, Auguste Rochas et Augustin Langlade ; secrétaire, M. Maurice Guigue ; trésorier, M. Eugène Martin.

Sont nommés comme premiers administrateurs, MM. Émile Dubec, Jean Dubois, Célestin Frédéric, Maurice Guigue, Robert Jauffret, Augustin Langlade, Eugène Martin, Auguste Rochas et Joseph Vache, tous propriétaires viticulteurs à Rochefort-du-Gard.

- Le 20 juillet 1952, 59 sociétaires seront présents ce jour là, à l'occasion de l'assemblée générale, suite à un appel à souscription aux viticulteurs pour adhérer à la future cave coopérative.

- Le 7 août 1952, 73 souscripteurs sont enregistrés. Le capital des versements effectués s'élève à un total de 677 000 frs.

- Le 7 septembre 1952, séance constitutive officielle de la cave, à 11h salle de la Mairie. Séance honorée par les représentants des Services Agricole et du Génie Rural, du Crédit Agricole Régional et de l'Organisation Départementale de la Coopération. Les coopérateurs sont instamment invités à s'y trouver.

"La première récolte sera réceptionnée en 1955, alors que le bâtiment était encore en chantier, la toiture n'était pas terminée. (1)

- *Au dessus de la réception, on peut lire "Les vignerons du Castelas". Le nom déposé chez le Notaire en 1952, respectait pourtant l'orthographe originale "CASTELLAS". Il va perdre un "L" au passage. Pourquoi ? Nul ne le sait !*

- *Historique : L'appellation Castellás apparaît pour la première fois dans les documents officiels concernant la construction du mur du chemin du Castellás. La plaque posée par la municipalité en 1888 sur la maison Jacoby, confirme cette orthographe.*

- *Autre précision, auparavant point de "Castellás" seulement la "Vieille Église" !*

- *Petite leçon de prononciation, un "E" précédant "LL" se prononce è, accent grave (comme belle) mais un "E" devant un seul "L" se prononce "eu". Phonétiquement il faudrait lire casteulas !" (a)*

(1) Le dimanche 16 septembre 1956 aura lieu un banquet d'inauguration à l'issue de l'assemblée générale de la coopérative. Tous les coopérateurs y seront invités, ainsi que les responsables des caves coopératives voisines, des personnalités, et bien sûr l'incontournable personnage du monde viticole, le président de l'Institut National des Appellations d'Origine, le Baron Le Roy de Boiseaumarié (1890-1967). Sa devise "Moins de vin, mais meilleurs" sera peinte à l'intérieur de la cave. Il fut, pilote de chasse, héros de la guerre de 14 et chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire."

(a) NDLR : Le nom « Les Vignerons du Castellás » avait déjà été déposé en 1929 par la cave de « La Fare les Oliviers », d'où le probable changement d'orthographe de notre coopérative, protégeant ainsi cette dernière d'une éventuelle poursuite...

1952-09-04

"Une importante affaire financière et fiscale va opposer le sanctuaire de ND à la Municipalité. Cet événement, passé sous silence à l'époque, avait pourtant été dévoilé par

un journal régional. Peu diffusé localement, il ne passera pas inaperçu pour tout le monde. Certains conserveront cet article dans des archives familiales.

Les détails précis, avérés exacts après vérification, sur les dates, chiffres et échanges de courriers, nous prouvent que la personne à l'origine de la fuite était extrêmement bien documentée.

Qu'en est-il ? Le sanctuaire, appartenant à la Mairie, avait été remis en date du 4 octobre 1942, par décret de l'État français et signé Pétain, Maréchal de France à une société dite : Association Diocésaine du Gard, son siège étant l'évêché de Nîmes.

Ce transfert de propriété bénéficiera d'un "oubli" du transfert fiscal, la commune continuant comme par le passé à payer les impôts sur ce bâtiment bien qu'elle n'en soit plus propriétaire.

Les tracasseries occasionnées par le R.P. supérieur de N.D., avec des demandes d'historique de décrets faites par son avocat, les interventions de l'évêque, du Préfet, amèneront M. le Maire à ouvrir tous les dossiers concernant le Sanctuaire pour s'instruire plus en détail sur ses relations passées avec la commune.

Découvrant que la municipalité payait près de 100 000 frs par an d'impôts en lieu et place du sanctuaire, il fit promptement rectifier la chose, avec tous les effets rétroactifs permis par la loi."

1952-10-06

Les récentes mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'augmentation des produits alimentaires, soit plus de 25% par an de moyenne depuis 1944, peuvent avoir des conséquences très graves pour le village. C'est une levée de boucliers, pour les régions qui produisent des produits du terroir de qualité hors normes, ces produits ayant un prix de revient supérieur à ceux issus de l'agriculture intensive. M. le Maire veut faire reconnaître la tomate tardive de Rochefort non encore labellisée comme une véritable appellation. Dans un courrier adressé au Préfet de la Seine, qui gère le Service des Marchés des fruits et légumes de Paris dont dépend les Halles, il précise :

"Ladite tomate se vend aux halles de Paris sous le nom de "Tomate de Rochefort" qui est pour elle, une véritable appellation, ou titre de noblesse, car cette production est locale. Elle réussit seulement grâce au terrain de Rochefort et aux soins assidus de ses habitants... Toute taxation du prix, qui ignorerait quel véritable fruit de luxe est la tomate de Rochefort, et qui l'assimilerait aux fruits de la production d'été, ruinerait les producteurs de ma commune sans profit pour les consommateurs..."

Grâce à sa pugnacité, le Maire Robert Jauffret a été entendu, et la spécificité de la tomate de Rochefort reconnue, il ne manque plus qu'à mobiliser les producteurs pour l'identifier de façon formelle sur les marchés. Ils vont créer, le 15 mai 1953, un Syndicat de Défense des Producteurs de Tomates de Rochefort, et en 1959 cette "Pomme d'Amour" chère aux habitants du village recevra le label "AFAQ" qualité France.

Épopée de l'Or Rouge à Rochefort

Nous sommes à la fin du XIXe siècle, Clément Mathurin, originaire de Domazan, reprend la propriété et le métier de son beau-père Antoine Combe. Ce dernier maraicher fleuriste avait un jardin sur le plateau de Signargues. Il était aussi propriétaire d'une parcelle traversée par l'aqueduc souterrain alimentant le village, réalisé en 1874 cet ouvrage a complètement changé la destination des terres de ce quartier, auparavant les parties basses de la cuvette du plateau, situées essentiellement sur le territoire de la commune étaient transformées en marécage en période de pluie. Assainies par ce drain artificiel, les agriculteurs propriétaires vont profiter de cette évolution pour tirer tout le parti qu'ils pouvaient de ces terres auparavant pauvres, et destinées pour l'essentiel à de maigres

pâtures.

Le plateau est exposé au mistral, ils vont planter des cyprès, creuser des puits d'où ils puiseront de l'eau pour arroser les cultures avec les moyens rudimentaires de l'époque.

Au début du XXe siècle, Clément Mathurin (1), va rater son semi de plants de tomates printanières, qu'à cela ne tienne il ne baisse pas les bras et recommence le semi en se disant, je n'ai plus rien à perdre.

Mais la nature ne l'aide pas, pas assez de journées ensoleillées et à la fin de l'été les tomates ne sont pas prêtes à ramasser, elles viennent à peine de virer du vert au blanc. Tant pis, il a besoin de sa terre pour une autre culture, il arrache ses plants de tomates et les étale au soleil, à l'abri des cyprès pour qu'ils sèchent, et laboure sa terre libérée.

Quelques jours plus tard, il aperçoit au milieu de ses plants en parti desséchés, les tomates devenues rouge et incroyablement fermes comme jamais des Saint-Pierre muries sur pieds ne l'ont été.

Ces tomates Saint-Pierre tardives vendues sur le marché d'Avignon auront un succès énorme, car on n'en avait pas vu à la vente depuis plusieurs semaines, la saison étant terminée. Fier de sa trouvaille et de son succès, il la partagera avec tous.

Tous vont s'attacher à développer et à perfectionner ce type de culture, petit à petit un système de distribution sera mis en place avec la création d'un syndicat, mais cela est une autre histoire. Ce hasard bien maîtrisé sera le début d'une épopée qui va permettre à plus de cent agriculteurs de profiter pendant près de 70 ans d'un apport financier non négligeable.

(1) Son fils Henry Clément sera Vice Président du Syndicat de la tomate de Rochefort lors de sa création en 1953.

1952-10-16

Le courrier d'un propriétaire au Maire du village et la réponse de ce dernier nous donne quelques renseignements sur la vie rurale au lendemain de la guerre.

M. Antonin R.... informe le Maire qu'un berger circule à travers champs avec plus de 250 moutons, il signale que 5 chèvres paissent avec le troupeau et qu'il a vu la veille deux de ses ânes broutant les abricotiers de sa terre située sous le Barry (*terre qui longeait la route de Saze à partir du carrefour du puits de Ferrane, actuellement entièrement lotie*). Il signale malgré sa remarque, le berger n'a pas réagi, croyant que tout lui était permis. Il est vrai qu'il ne craint pas le garde champêtre, car la commune n'en a plus. (*depuis le départ de M. Masson en juillet*).

Il demande au maire qu'il fasse respecter son arrêté relatif aux troupeaux, limitant le nombre de bêtes à 150, et d'interdire l'incorporation dans celui-ci de chèvres et ânes qui ne se contentant pas de brouter l'herbe s'attaquent aux pousses des vignes et arbres fruitiers.

Réponse du Maire en date du 19 octobre, qui prend acte de la plainte et précise qu'il ne peut s'agir que du berger italien qui loge son troupeau dans l'ancien moulin à huile, qu'il va intervenir directement et si besoin l'assigner en justice.

Dans son courrier il donne les raisons de l'absence de garde. La recherche de candidats n'est pas facile, car le salaire proposé n'est pas important, et le logement de fonction délabré les décourage. Il précise que la commune, vu l'état de ses finances, n'est pas en mesure de l'améliorer. Pour donner un peu d'espoir au plaignant il précise que d'après des renseignements recueillis, le berger et sur le point de quitter le village.

1952-10-17

M. Carrara Arthur, chargé du balayage des rues ayant été appelé sous les drapeaux a

cessé son travail le 16 octobre 1952, le Conseil accepte la candidature de son frère Carrara Marius.

Par la suite, lors du Conseil du 17 avril 1954, décision est prise de redonner sa place à Arthur Carrara, libéré du service militaire le 13 avril 1954.

"Ce travail consiste essentiellement à la collecte des ordures ménagères au balayage et ramassage des immondices. Il comprend la fourniture, par le titulaire, d'un cheval attelé à un tombereau. Ce "petit boulot" est un complément non négligeable pour un petit agriculteur."

1953

Annuaire-Guide du Gard, année 1953.

Rochefort-du-Gard, Canton : Villeneuve-les-Avignon, Arrondissement : Nîmes.

A 32 kilomètres de Nîmes et à 27 kilomètres d'Uzès. - 698 habitants - Superficie 3 358 hectares - Station Chemin de Fer : Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon, Remoulins. - Poste et téléphone de Rochefort - Produit agricoles et Maraîchers.

Principale production : Vin des Côtes du Rhône ; blé ; avoine ; orge ; pomme de terre ; huile (olives) ; tomates ; carottes.

Maire : Robert Jauffret - Adjoint : Savonne Marius

Curé : Raynal.

Instituteurs : M. et Mme Deslandes - Mme Tracy.

Principaux propriétaires : Roux A. - Jauffret, Pascal A - Abrieu Julien - Soulier Albert - Dubois Jean - Mme Pélaquié Marie Vve - Philibert René - Guigue Théodore.

Bouchers-Charcutiers : Savonne - Martin.

Boulangers : Lamblard Raymond - Lamblard Marius Vve.

Bourelle-sellier : Abrieu.

Cafés : Café du Cours, Savonne - Bar de la Mairie, Laurent - Hôtellerie de Notre-Dame.

Charron-Forgeron : Bourelly.

Coiffeurs : Fauque J. - Teissier Yves

Cordonnier : Laget E.

Couturière : Panet - Roux.

Épicerie : David - Camroux - Trinquier.

Essence : Vve Gizard.

Hôtel : Hôtellerie de Notre-Dame.

Journaux : Mme Vve Coulomb.

Maçon : Mazard.

Maréchal-ferrant : Verchière.

Mécanicien : Mathon.

Moulin à huile : Fauque frères.

Produits agricoles : Velay Paul - Coopérative agricole.

État communal de statistique agricole.

Document, archives communales, daté du 1er mai 1953.

Terres : labourables, 760,24 h ; vergers, 65,68 ; vignes, 381,65 ; bois, 1805,44 ; patis (*terres non cultivées*), 293,32 ; carrières, 2,76 ; maraichères, 27,97 ; bâtiments, cours dépendances, 20,46 ; divers et propriétés publique, 1,51 ; Total 3359,03 h.

Détail terres labourables : blé, 106,22h ; orge, 39,62 ; avoine, 37,20 ; maïs, 0,50 ; pommes de terres, 3,00 ; betteraves fourragères, 3,00.

Haricots secs, 1,00 ; culture régulière plein champ, 27,97 ; prairies artificielles, 70,00 ; prairies temporaires, 10,00 ; fourrage, 50,00 ; jachères, 411,74. Total : 760,24.h

Cheptel : Chevaux, 77 ; mulets, 29 ; ânes, 3 ; bovins, 9 ; ovins, 780 ; caprins (*chèvres*,

boucs, chevreaux) 35 ; porcins, 360.

- Une très intéressante étude datant de mai 1952 nous donne une statistique détaillée viticole et oléicole :

Viticole. Surface totale, 377h, dont 93 h en non production ; et 40 h en raisins de table ; ordre de grandeur des productions en quintaux : 1950, 1600 Qtx ; 1951, 2000 Qtx.

Variétés en pourcentage et date de début de récolte :

Chasselas 52% (10 août) - Alphonse Lavallée 3% (30 août) - Gros vert 5% (15 septembre) - Servant 20% (15 octobre) - Muscat d'Hambourg 10% (5 septembre) - Admirables 10% (1er septembre).

Porte greffes : Rupestris, 90% - Couderc 3.309, 7% - Couderc 161.49, 2% - Couderc 4.453, 1%.

Oléicole : Surface totale 40 h, production 200 Qtx, dont 10% à la confiserie et 90% à l'huilerie.

Rendement donné 6 kgs d'olives pour 1 litre d'huile (100/17) et 8 frs par kg d'olives, au moulin privé non coopératif : Fauque frères à Rochefort du Gard.

"Cette étude est la dernière statistique du village avant son évolution viticole, suite à la construction de la cave coopérative, et maraichère, due à la création du syndicat de la tomate de Rochefort. Remarque point d'élevage de volailles dans cette statistique et surtout dernière récolte d'olives en 1955 suite au gel de février 1956. Le moulin à huiles des frères Fauque fermera définitivement cette année là.)"

1953

Reprise après guerre de l'étoile Sportive Rochefortaise, avec un nouveau stade situé sur les aires du moulin. (*Appel aux lecteurs, dates et détails sur l'ESR à rechercher*).

L'équipe de 1953 : Dirigeant Bonnal Henri. Joueurs : Carrara Arthur, Mazard Aimé, Rochas Georges, Mayard Paul, Camroux Paul, Roudil de Tavel, Lamouroux Pierre, Langlade René, Mathon Pierre, Teissier Yves.

Une photo prise sur le terrain des aires immortalisera cette équipe. En fond la remise de Marius Savonne et la villa Vincent.

1953-02-22

Projet et financement d'un Pont Bascule de 30 t sur la place du Marché. Budget prévu pour cet investissement, 1 600 000 frs.

1953-05-15

Le Syndicat de défense des producteurs de tomates de Rochefort-du-Gard, sera créé le 15 mai 1953. L'assemblée générale constitutive avait eu lieu 3 mois plus tôt à la Mairie de Rochefort le 15 février à 11h.

Les membres du bureau étaient : Carret Albert, président ; Clément Henry, vice-président ; Dubec Émile, secrétaire général ; Granier Louis, trésorier général ; Pascal Albert, trésorier adjoint ; Dibon Pierre, membre ; Langlade Augustin (dit Bertin), membre ; Labourel Cyprien, membre ; Rochas Marin, membre. Les statuts, publiés comprenaient 18 articles.

Extrait des statuts : Article 3

Le syndicat se propose notamment :

1°/ de faire respecter la marque et le bon renom du produit de qualité qu'est la "Tomate de Rochefort" ;

2°/ de veiller, à ce que des produits de régions voisines, ne puissent paraître sur les divers marchés, sous la dénomination de "Tomate de Rochefort" soit seuls, soit en mélange avec des tomates de Rochefort-du-Gard !

3°/ de faciliter et au besoin, d'organiser le groupage, en vue de l'expédition des produits récoltés par les membres du Syndicat, vers les marchés de France ou de l'Étranger. En ce cas, la vente sera faite au nom, et pour le compte de l'adhérent, qui sera réglé directement par le vendeur, sans que le syndicat intervienne dans un quelconque acte de commerce ;

4°/ de rechercher les débouchés, afin d'obtenir les meilleures conditions de vente, de la "Tomate de Rochefort-du-Gard" ;

5°/ de grouper, pour les seuls besoins, et selon le désir individuel, des adhérents, les commandes d'emballages, de papiers, etc., afin d'obtenir pour chacun d'eux, des avantages d'achat.

Un règlement précise la norme qualitative, le calibrage et la quantité de fruits par plateau.

Qualité Extra : Tomates lisses ou légèrement côtelées, aucune trace de produits de traitement, de cicatrices. On peut mettre 2 ou 3 tomates touchées par colis

Qualité choix : mêmes caractéristiques que la qualité Extra, mais l'on peut mettre 5 ou 6 fruits touchés pouvant présenter les défauts suivants :

I - Légère crevasse cicatrisée.

II - Léger frottement.

III - Légère brûlure de soleil.

IV - Légère meurtrissure n'entraînant pas la détérioration de l'épiderme.

Toute autre tomate présentant davantage de défauts peut être vendue librement sans cellophane et sans étiquette de Label France.

Calibres compris entre :

75/85 - 4 rangs 28 à 32 fruits par plateau

65/75 - 5 rangs 40 à 45 fruits " "

55/65 - 5 ou 6 rangs 40 à 45 fruits pour 5 rangs - 60 à 66 fruits pour 6 rangs) " "

45/55 - 6 rangs 60 à 66 fruits " "

35/45 - 7 rangs 70 à 77 fruits " "

1953-04-26

Élections municipales, une seule liste en lice avec : Jauffret Robert ; Savonne Marius ; Langlade Augustin ; Rochas Auguste ; Rouvière Auguste ; Fauque Guy ; Fichet Joseph ; Dubec Emile ; Guigue Fortuné , Mèze Armand ; Piquet Alphonse ; Ranquet Félicien ; Tamayon Julien.

Personne n'avait prévu une aussi forte participation. Avec 88 % de votants, les candidats ont obtenu 85% des voix. Le 8 mai MM. Jauffret Robert et Savonne Marius seront respectivement élus Maire et adjoint.

"M. Jauffret fin politique, avait adopté un mécanisme de paupérisation de ses adversaires en accueillant progressivement dans sa liste, à chaque élections, les membres des familles d'anciens opposants. Côté positif de cette méthode, elle a permis, d'effacer l'antagonisme rouge et blanc qui perturbait les affaires communales depuis la révolution."

1953-05-07

Un marché aux cerises aura lieu à partir du 11 mai dans la Grand'rue chaque jours, il sera ouvert à partir de 13 heures.

Le marché aux abricots débutera à partir du 18 juin dans la Grand'rue chaque jours, même le dimanche, il sera ouvert à partir de 13 heures.

1953-07-01

Délibération sur le prix et le nombre de Cartes de chasse pour les non-résidents, les conditions de l'année précédente sont maintenues, 2 000 frs limités à 300 cartes. Des cartes journalières seront vendues à partir du 18 octobre pour un prix de 200 frs, le

nombre reste limité à 100 par journée.

1953-07-01

Un certain nombre d'enfants du village iront en colonie de vacances pour un séjour de 21 jours à la colonie des Aigues-Marines du Grau-du-Roi, du 19 juillet au 8 août inclus. *"Rendez-vous le matin du 19 devant l'école publique de Nîmes située boulevard Talabot."*

1953-09-07

Lettre du Maire à tous les chasseurs non résidents qui ont pris une carte de chasse dans la Commune.

C'est l'année de l'apparition de la myxomatose, M. le Maire précise que la commune gérant directement la chasse, ne peut rembourser les cartes, il précise que la chasse reste ouverte à de nombreux autres gibiers.

1953-10-05

Conseil Municipal, discussion sur la nécessité ou non d'ouvrir un marché aux tomates dans la commune.

Considérant que la majorité des producteurs du village, 70, faisant partit du Syndicat des producteurs, que les 22 producteurs non adhérents ne pouvant apporter un volume suffisant pour alimenter le marché, ce dernier ne pourrait être ravitaillé que par des producteurs étrangers au village. Vendu alors sur le marché de Rochefort cette marchandise pourrait alors être accréditée de façon frauduleuse *"Tomate de Rochefort"*. Cette pratique porterait un coup fatal à une tomate dont la qualité est connue et renommée depuis plus de 50 ans. Ont voté contre l'ouverture, 8 conseillers, se sont abstenus 2.

1953-10-05

Suite à une demande faite début septembre, par l'administration de la Cave coopérative de disposer du Pont bascule nouvellement installé, M. le Maire avait décidé d'autoriser son usage à cet effet. À l'occasion du Conseil Municipal du 5-10, le droit de pesage n'ayant pas été fixé, une somme forfaitaire de 4 000 francs est demandée. Ce forfait tient compte, des faits que le poids public n'a pas été réceptionné et que son fonctionnement n'a pas requis un agent municipal.

1953-10-05

Mme Guigue Irma ayant bien voulu s'occuper jusqu'au 30 septembre 1953 du Pont Bascule, le poids public est privé de peseur depuis cette date.

Suite à un appel lancé pour pourvoir à cet emploi vacant, un seul candidat s'est présenté, Mme Blanche Piquet, l'intéressé habitant à côté du poids public et ne s'absentant que très rarement de chez elle, le Conseil accepte cette candidature.

1953-10-08

Courrier du Génie rural fixant la date de la réception du Pont Bascule par M. Vaquier, le vendredi 16 octobre 1953 à 9h du matin.

1954-01-01

Recensement de la population, le village compte 684 habitants, dont 19 étrangers. Avec 265 logements, 498 personnes dans l'agglomération et 186 dans les écarts.

Au précédent recensement de 1946, la population comptait 698 habitants, cela faisait une diminution de 16 habitants

1954-02-07

Décision en Conseil Municipal du choix d'un fondeur de cloches et modalité de financement de la cloche de l'église paroissiale. Deux cloches sur trois sont fêlées, celle du "Castellas", installée au Sud du clocher (*) et celle de l'église paroissiale, c'est irréparable il faut les refondre.

Il y aura deux fondeurs en lice pour ce travail, les deux propositions étant financièrement à peu près identiques, M. Granier des Fonderies Saint-Joseph, emportera le marché car, dans son offre, il avait prévu, les transports, la descente et la remise en place des cloches.

"() La cloche du Castellas - Il s'agissait de la cloche, côté Sud du clocher, nommée Victoire et plus particulièrement désignée par l'inscription Jésus, Marie, Joseph faite en l'année 1766, elle pesait neuf quintaux soixante-quatre livres. (964 kg)
L'autre cloche, côté Ouest, dite Marie Bertulphe faite l'année 1641, pesant treize quintaux. (1300 kg) est toujours en place." (ref. Compoix de 1742)*

1954-02-19 et 24

Réponses des instituteurs et institutrices des écoles publiques, sur la question du choix du nom d'un élève fille et garçon pour parrainer la future cloche du Castelas.

M. Deslandes, instituteur de l'école des garçons, propose l'élève le mieux classé de son école, "Maurice Fraysse" et Mme Tracy, institutrice de l'école des filles propose "Berthille Langlade", unanimement choisie par ses camarades.

1954-03-05

Courrier de M. Granier Joseph, fondeur de cloches à Saint-Laurent-des-Nières (*Hérault*), des Fonderies Saint-Joseph fondées en 1800. Accusé de réception de la commande et demande de précisions sur les inscriptions qui doivent figurer sur les cloches.

1954-03-19

Courrier du Maire au Fondeur des Cloches du Castelas (*M. Granier*) et de l'église paroissiale.

Même date : Inscription de la nouvelle cloche de l'église. Note manuscrite du curé Paul Raynal destinée au fondeur. Il propose pour parrain et marraine, Albert Carret et Marie Pélaquié et demande que l'inscription "*Marie Albert*" figure sur la cloche en tant que nom de baptême.

"Le courrier échangé ne nous donne pas les raisons de ce choix."

1954-03-24

Situation des dépenses pour la construction d'un nouveau Pont bascule, place du Marché (place de la République)

1954-11-18

Depuis le 1er octobre 1954, la commune est privée de peseur public, une seule candidate s'étant présentée, Mme Luca née Gilles Pauline, l'intéressée ne s'absentant que très rarement de chez elle, le Conseil accepte cette candidature.

1955-02-18

Le vieux transformateur du village et la ligne HT qui l'alimente sont insuffisants. Le cout des travaux s'élevant à huit cent mille francs, cela dépasse les possibilités du budget du centre EDF. Un accord de financement est passé. La commune prenant en charge la

construction de la cabine les travaux seront rapidement engagés.

"Cet ancien transformateur était situé à la montée de la vieille église, on le voit sur une ancienne Carte Postale, photo CP disponible.

Le nouveau transformateur sera réalisé chemin du Grand pont, sur une parcelle de terrain appartenant à la famille Dubois. L'administration prenant son temps, ce n'est que le 16 octobre 1963, que ce terrain occupé depuis 1955 par le transformateur sera acheté par la Mairie à M. Dubois Alexandre propriétaire de la parcelle."

1955-03-31

M. le Maire informe le Conseil qu'il est l'objet de plaintes constantes de la part de certains habitants et notamment de l'instituteur (*directeur des écoles publiques*) à cause des inconvénients liés au passage des troupeaux de moutons dans le village (*odeurs, mouches, fumier dans les rues*). Ce dernier signale que l'école est située entre plusieurs bergeries et à côté de l'abreuvoir des ovins (*moutons*).

Une enquête réalisée par la direction de la santé du Gard a permis de vérifier l'exactitude des plaintes.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de supprimer l'abreuvoir à moutons (*situé à moins de 10m de l'entrée principale de l'école*) et d'interdire les bergeries à l'intérieur du village pendant la saison chaude...

1955-05-15

Suite à une demande de branchements électrique de la part de maraichers ayant des jardins sur Signargues un débat est engagé au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que ce quartier n'a pas été prévu lors de l'électrification des écarts parce qu'au cours l'enquête diffusée en 1946, les propriétaires n'avaient pas demandé de branchements, pourtant, offerts gratuitement. Il rappelle également que plusieurs propriétaires ont essayé trois ans après de reprendre l'affaire, mais il était trop tard pour l'intégrer dans ce projet et dans sa séance du 28 juillet 1949 le Conseil Municipal n'a pas voulu prendre les frais à sa seule charge, ce projet était bouclé et sans possibilité de révision au niveau financier.

La discussion s'engage et le Conseil Municipal est unanime à reconnaître que depuis la première électrification des écarts de nouveaux jardins s'étant créés sur le plateau de Signargues, ou sur le point de l'être, il y aurait lieu d'envisager une nouvelle étude pour ces branchements en prévoyant la participation des propriétaires intéressés et éventuellement une aide de l'État ou de l'E.D.F.

A l'issue de cette discussion le Conseil Municipal demande le concours gratuit du Génie Rural pour l'étude de ce projet.

"Le syndicat des producteurs de tomates de Rochefort créé le 15 mai 1953 a permis une forte expansion de ce type culture. Cette délibération est la preuve même de cette évolution."

1955-06-25

Par un courrier madame Luca, née Gilles Pauline annonce qu'elle cessera son activité de porteur de télégrammes le 30 juin 1955. Elle était en poste depuis le 18 décembre 1953. À cette occasion, le Maire fait un bilan sur ce poste qui n'attire que faiblement les candidatures. Il rappelle les difficultés éprouvées pour pourvoir cet emploi resté vacant de 1947 à 1953.

Il informe le Conseil que Madame Marco née Ussi Simone accepterait d'assurer cette fonction et prendrait son service le 1er juillet 1955.

"Pour la petite histoire pas besoin d'installer une ligne pour la sonnette avertissant le

préposé qu'il y avait un télégramme à distribuer, Madame Marco habitait à la poste, elle était l'épouse du receveur des Postes"

1955-08-04

Une note circulaire du Préfet en date du 16 juillet 1955 précise les conditions de distribution de lait et de sucre gratuitement aux enfants des écoles.

À cette occasion le Maire informe le Conseil que les écoles publiques de garçons et de filles ont un effectif moyen global de 66 élèves. Une subvention de 1100 frs par élève étant versée par l'administration pour l'année 1955, cela fait au total 105 600 frs.

"Cette mesure a été prise l'année précédente par le gouvernement de Pierre Mendès France, pour encourager la production laitière. Je me souviens du goût du lait "attrapé", car cuit trop rapidement sur un réchaud à gaz. Remarque, dans cette mesure il n'est pas question de l'école privée des sœurs.

Deux ans plus tard, suite à la circulaire préfectorale du 28 mars 1957, une distribution de lait et de jus de raisin destinée aux enfants des écoles sera organisée. Certains élèves, dont moi-même, ont le souvenir que cette dernière boisson distribuée en bouteille capsulée était quelquefois pétillante, cette particularité était due à un début de fermentation liée à un défaut de conservation. Aucun élève ne s'est plaint de ce breuvage qui avait des vertus euphorisantes et aucun adulte n'a été mis au courant.

53 ans plus tard que penser de cette délibération du 18 avril 1957, formalisant la mise en place de la distribution dans les écoles de jus de raisin, signée par M. le Maire de Rochefort et les conseillers présents, où il est écrit : "Le fruit est aussi nécessaire à l'enfant que le lait. C'est de plus une méthode éducative excellente pour donner le goût des boissons saines et non alcoolisées !"

Même séance

Suite à une demande de renforcement de ligne électrique qui dessert le quartier de la Rouette et le Sanctuaire de Notre-Dame de Rochefort, le chef de subdivision de l'Électricité de France de Beaucaire fait connaître que cette ligne ne pourra être refaite que si la Commune et les usagers désirant installer la force motrice acceptent de participer à cette dépense pour une somme globale de l'ordre de 200 000 frs. Le Conseil décide de participer au niveau de 100 000 frs et précise qu'il appartient à l'Électricité de France de se mettre en contact directement avec les usagers pour leur demander une participation éventuelle.

"Nostalgiques du service public nous avons oublié, que le Service Public à sa grande époque avait ses limites. Actuellement, quand les opérateurs de téléphonie mobile demandent la participation des collectivités pour installer des relais dans des zones à faible densité de population non rentables, quand la SNCF demande à ces mêmes collectivités de mettre la main à la poche pour continuer à assurer la desserte des petites gares, nous sommes dans ce même cas de situation de ce service public EDF des années 50, qui avait pourtant un confortable statut de monopole sans concurrence."

1955-10-01

Une nouvelle institutrice est nommée à l'école publique de filles Mme Duchène.

1955-12-30

M. Carrara Arthur nommé balayeur des rues le 17 avril 1954, fait savoir au Conseil qu'il désire cesser cette activité après le 31 janvier 1956. S'étant établi comme exploitant forestier il ne peut plus mener de front ces 2 activités. Le Conseil décide de nommer à cette fonction M. André Sorbière à partir du 1er février 1956.

"Les anciens du village connaissent bien la famille Carrara, arrivée d'Italie au milieu des années 30. Originaire de Serina, ils ont fait souche. Leur père, à l'époque, bucheron chez le bousquatier Arzac a élevé ses 8 enfants et a su leur donner les valeurs du travail et de l'honnêteté. Famille extrêmement croyante, un de leurs petits fils deviendra prêtre et sera un temps, le supérieur du Sanctuaire de Notre-Dame. Tous se sont fait une place au soleil, pourtant à leur arrivée rien n'était gagné, entassés dans un modeste logis à côté de la Mairie, après la boucherie Martin dans une maison démolie aujourd'hui pour faire une cour privée (il reste les maisons de Marius Gizard et Charmasson, propriétaires années 50), ils coucheront dans des paillasses, simples sacs de farine bourrés de paille donnés par le boulanger de la Grand'rue, Marius Lamblard. Leur père Paul était né à Serina en 1884 et leur mère Santa était née à Pouzilhac en 1894."

Même séance

Dans un projet d'amélioration d'équipement scolaire, l'effectif moyen des élèves de l'école publique des garçons et des filles nous est donné : 49 garçons et 23 filles. Le nombre réduit de filles est dû au fait qu'il existe une école privée de filles dans le village.

1956-02-21

Suite à un courrier de la part la Direction départementale des PTT demandant de prévoir l'eau dans l'immeuble de la Poste, M. le Maire propose d'effectuer les travaux nécessaires à l'occasion de travaux d'égouts et de WC publics qui doivent être réalisés incessamment. *"L'adduction d'eau du centre historique ne sera finalisée qu'en 1964"*

1956-02-28

C'est la fin de 3 semaines de gel consécutif avec des extrêmes à -14°. Le gel étant entré profondément dans le sol a fait d'énormes dégâts. À Rochefort tous les oliviers seront gelés. Conséquence le moulin à huile des frères Fauque fermera. Fort heureusement pour eux, cette catastrophe est arrivée juste avant la modernisation du moulin, programmée pour la campagne suivante.

Pour apprécier l'importance des dégâts voici une liste, datée du 12 avril 1957, de propriétaires sinistrés :

Abrieu Marius Hilarion, Abrieu Julien, Busquet Marie, Cadenet Marcel, Cambe François, Carrara Laurent, Carret Albert, Charmasson Marius, Claudillon Emile, Claudillon Paul, Crouzier Eugénie, Cure Raphaël, Dubois Jean, Favier Maximilien, Frédéric Célestin, Héraud Lucie, Gilles Marie, Goutail Gustave, Guigue Théodore, Guigue Roger, Guiraud Antonin, Imbert Léonce, Langlade Augustin, Laurent Antonin, Vve Odoyer Casimir, Pascal Charles, Vve Pécout Antoine, Pécout Jacques, Pélaquié Marie, Rouvière Fernand, Roux Antonin, Savonne Clément, Soulier Albert, Tamisier René, Teissier Jean, Terrier Casimir, Vache Joseph, Clément Henri, Roux Pierre Jacques.

1956-04-09

Décision d'acheter une bascule, pouvant se déplacer sur des petites roues, d'une portée de 200 kg.

"Permettant une pesée plus aisée des petits apports, elle vient en complément du pont-bascule de 30 T, installé sur la place du marché. Pour beaucoup, le jardinage et la culture fruitière n'étaient que des activités annexes."

1956-07-06

Adjudication des travaux d'un WC public, 2e tranche.

Même séance

Le président de la bibliothèque Départementale de prêts propose à la municipalité de créer un service de Bibliobus dans la commune. Après avoir pris connaissance des documents, le conseil ne jugeant pas cette création opportune, décide de venir en aide à la Bibliothèque post-scolaire qui fonctionne depuis des années dans la commune, sous la responsabilité de Monsieur le Directeur de l'École publique. Une subvention de 5000 frs est votée à cet effet.

"Cette proposition venait à point pour argumenter la demande du directeur d'école, M. Deslande, qui empreint de modernité a fait énormément évoluer le village.

Il a contribué à mettre en place des mesures d'hygiène dont la nécessité avait échappé à nos anciens et surtout à leurs élus. Auparavant pas de WC publics, des tas de fumier répartis dans le village, et surtout, un abreuvoir pour les moutons devant la porte des écoles. Ces derniers laissaient leurs excréments sur un sol piétiné par les élèves à l'entrée et à la sortie des classes. Tout cela a été modifié grâce à un courrier de M. Deslande peu après sa nomination à Rochefort."

Même séance

Lecture est faite d'une note circulaire du Préfet du Gard en date du 19 mai 1956, rappelant que les communes sont instamment invitées à apporter sous forme de subvention l'aide financière à l'organisation de la fête des Mères.

M. le maire rappelle qu'en 1955 un goûter avait été organisé, cette fête ayant donné toute satisfaction sera reportée. À cette occasion une somme forfaitaire de 120 frs par enfant sera allouée aux organisations familiales chargées de cette mission. Le nombre d'enfants pouvant bénéficier de ce goûter est d'environ 170.

1956-09-14

Courrier en date du 12 septembre 1956 de la part de MM. Edmond Laurent et René Philibert faisant valoir leurs droits sur les eaux usées de Rochefort. Ces eaux s'écoulant dans un fossé bordant leur jardin viennent de leur être supprimé à la suite de la construction d'un réseau d'égout.

Les intéressés invoquent une délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 1813 qui leur donnait droit de les utiliser pour l'arrosage.

Commentaire de M. le Maire : *"Cette délibération retrouvée dans les archives de la Mairie, est beaucoup moins explicite que le voulait la tradition orale. Elle dit seulement que les prédécesseurs de MM. Laurent et Philibert s'engageaient à recevoir les eaux de la Commune. Il n'était pas précisé que l'écoulement de ces eaux était pour eux un droit qui ne pouvait pas leur être retiré. En fait, ces jardins en ont l'usage depuis plus d'un siècle. Avec des documents aussi imprécis à l'origine, la question de leurs droits pourrait être l'objet de plaidoiries interminables devant les tribunaux."*

Le Conseil n'ayant aucunement l'intention d'intenter un procès décide d'adopter une solution amiable. Il propose d'allouer une indemnité globale de 100 000 frs qui sera répartie pour moitié. L'acceptation de cette indemnité entraînera de leur part la renonciation à tous droits qu'ils pourraient avoir sur les eaux du village et à tous droits de propriété qu'ils pourraient avoir le fossé lui-même, qui deviendra propriété communale.

"En 1813, c'est le premier projet avorté de canalisation d'eau depuis la source de Vaujus, son étude prévoyait l'écoulement de l'eau d'une fontaine située devant la Mairie, il ne sera finalisé qu'en 1821."

1956-09-16

Le dimanche 16 septembre 1956, à l'issue de l'assemblée générale, aura lieu un banquet

d'inauguration de la Cave coopérative des Vignerons du Castellas. Tous les coopérateurs y seront invités, ainsi que les responsables des caves coopératives voisines, des personnalités, et bien sûr l'incontournable personnage du monde viticole, le président de l'Institut National des Appellations d'Origine, le Baron Le Roy de Boiseaumarie (1890-1967). Sa devise "*Moins de vin, mais meilleurs*" sera peinte à l'intérieur de la cave. Il fut, pilote de chasse, héros de la guerre de 14 et chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

1956-10-27

Un arrêté relatif à la répartition des carburants est pris par le Préfet, c'est la conséquence de la crise de Suez (1). Ce rationnement va durer jusqu'en juillet 1957, des bons de rationnement vont être distribués selon des critères très précis.

En juin 1957 un dernier état du parc motorisé de Rochefort est dressé par catégories :

II, voitures de tourisme de 11cv et plus, 26.

III, voitures de tourisme de 5 à 10 cv, 60.

IV, voitures de tourisme de moins de 5cv, 24.

V, Motocycles et vélomoteurs avec carte grise, 45.

VI, Vélomoteurs et cyclomoteurs sans carte grise, 69.

(1) La crise du canal de Suez est un conflit qui éclata en 1956 entre l'Égypte et une alliance formée par l'État d'Israël, la France et le Royaume-Uni, suite à la nationalisation du canal de Suez par l'Égypte.

(Le 26 juillet 1956, Nasser avait nationalisé le canal et mis sous séquestres les biens de la compagnie universelle du canal de Suez. Le canal avait été financé par la France et le gouvernement égyptien, dont la part fut rachetée par le Royaume-Uni.)

L'État hébreu attaquera l'Égypte le 29 octobre 1956 dans la soirée et foncera vers le canal de Suez. Les troupes franco-britanniques entreront en action le 31 octobre.

Rapidement, les commandos prennent le contrôle du canal et se dirigent au sud vers Le Caire. L'armée israélienne s'empare de la presqu'île du Sinaï et atteint le canal de Suez.

Une mise en garde très ferme de l'Union soviétique stoppe l'offensive ; Israël doit se replier sur ses frontières de 1949.

L'Assemblée générale des Nations unies, réunie en session extraordinaire d'urgence du 2 au 10 novembre 1956, adopte des résolutions prévoyant l'intervention de la FUNU (Force d'urgence des Nations unies) dont le but est de remplacer les forces franco-britanniques à partir du 15 novembre 1956 afin de restaurer la paix.

Le canal de Suez, formant un raccourci entre la mer Rouge et la mer Méditerranée, était devenu un point de passage stratégique pour le pétrole.

Conséquences de ce conflit, la France n'étant plus ravitaillée en carburants met en place à partir du 29 novembre un système de rationnement. On ne pouvait obtenir du carburant qu'en présentant des bons d'essence. Ces restrictions se termineront en juillet 1957.

1957

Lauréats des Examens en 1957 et attribution d'un dictionnaire Larousse :

Mathon Georges, Mazard Georges, Rascalon Robert, Jauffret Paul, Savonne Marc, Charmasson Robert, Jacoby Claire, Rouvière Sylviane, Ventesson Margueritte, Rochas Monique, Gizard Théodore, Jourdan Jacques, Bonnal Bernard, Morand Louis.

1957-03-26

Branchement aux égouts des propriétés. Il est demandé aux propriétaires d'anticiper ce branchement par des travaux concernant l'évacuation de leurs eaux usées.

1957-04-18

La Maison commune étant jugée trop étroite et incommode pour assurer tous les services qu'elle doit aux administrés, la municipalité décide d'acheter l'immeuble de M. Gaston Nègre. Cet ancien café n'étant plus utilisé depuis 5 ou 6 ans, son propriétaire veut bien le vendre.

"Ce sera la salle Frédéric Mistral."

1957-04-18

Achat d'une gerbe de fleurs pour les obsèques de Chorliet Alain mort au service de la Patrie à Palestro en Algérie le 18 mai 1956.

"Quelques années plus tard une plaque commémorative sera apposé au square du monument au morts qui portera désormais son nom."

1957-06-28

Le dépôt d'ordures devant être déplacé dans une ancienne carrière éloignée du village et située à 3 kms de celui-ci, la municipalité prend la décision d'acheter un petit camion benne pour remplacer le tombereau attelé à un cheval, en usage depuis des temps immémoriaux, celui-ci étant beaucoup trop lent pour ce nouvel usage. Ce véhicule permettra en outre de transporter des graviers pour remblayer les chemins ou bien des débris. Jugeant que son utilisation serait relativement restreinte le Conseil décide de se porter acquéreur d'un véhicule d'occasion. Après prospection auprès des concessionnaires, une offre de la succursale Citroën de Nîmes semble conforme aux besoins. C'est un camion-benne Renault type R2161, 11cv d'une charge utile de 2,5 T proposé au prix de 440 000 frs. Cette offre jugée correcte sera approuvée par le Conseil.

"Ce sera le premier véhicule à moteur que la Mairie possèdera."

Un usage qui n'était pas prévu au départ, ce véhicule avec la benne aménagée avec des bancs et sommairement bâchée transportera les supporters et l'équipe de foot de l'Étoile Sportive Rochefortaise lors de ses déplacements... une autre époque !"

Même séance

Demande d'autorisation de prise d'eau sur la canalisation communale formulée par le Comité de l'École Privée de Rochefort (*école des sœurs*) qui envisage la construction d'une école, les locaux actuels étant trop exigus.

Cette autorisation est sollicitée à titre tout à fait exceptionnel en vue d'obtenir le permis de construire. La construction envisagée doit être édifiée sur les aires au lieu-dit "*village*". (*aire du moulin*)

Pour formaliser cette autorisation, quelques restrictions sont formulées : Le diamètre du tuyau de branchement devra être égal à 1/10ème de la canalisation communale. Les frais de branchement seront entièrement à la charge du Comité, ce dernier sera responsable de la canalisation et de son entretien. Un robinet de coupure sera installé au départ de la canalisation, au plus prêt du branchement. L'eau ne devra être utilisée que pour des besoins domestiques. Elle pourra être coupée, notamment en cas de sécheresse ou de réparations. Les fontaines publiques devront toujours être alimentées en priorité. Le Comité s'engage à prendre l'eau avec compteur lors que la distribution sera établie dans le village.

"C'est le début de grosses difficultés pour l'abbé Paul Raynal qui en arrière-plan œuvrera en portant le poids de ce chantier sur ses épaules. Ce projet ne verra son aboutissement qu'au début de l'année scolaire 1961-62, date de la mise en service de l'école. Plus tard elle sera baptisée École Pie XII. Mais ça, c'est une autre histoire !"

1957-07-01

M. Robert Charles ayant démissionné de sa fonction de Garde Champêtre, il avait été nommé par arrêté le 17 février 1955, M. Berguery Louis, né le 14 septembre 1891 à Rochefort-du-Gard, est nommé provisoirement à sa place.

1957-10-01

Une nouvelle directrice est nommée à l'école Primaire élémentaire libre, située au 6 rue du Marché. Mademoiselle Robert Adèle remplacera Madame Galmiche Marie-Cécile. Il est précisé que cette école est ouverte aux filles de 3 à 14 ans et aux garçons de 3 à 6 ans.
"Cette école privée sera transférée, en début d'année scolaire 1961-62, dans des bâtiments tout neufs, construits aux aires du moulin. C'est l'actuelle école Pie XII."

1957-11-15

Réception des travaux des WC publics. Entreprise Bernard, TP à Brignon, architecte R. Brunel.
"Au rez-de-chaussée Est de la mairie, dans l'ancien chœur de la chapelle St Joseph."

1958

La cave des vigneron du Castelas est à l'honneur. Des vins présentés au Concours général agricole de Paris ont été primés.
AOC Côte du Rhône, médaille d'argent.
Vin ordinaire, médaille de bronze.
Ce n'est pas la première médaille lors de la première récolte engrangée à la cave en 1955, elle avait déjà obtenu une médaille d'argent au même Concours de Paris.

1958-03-28

Une note d'information du Ministère de l'Agriculture adressée au Maire, nous donne des renseignements sur le mode d'attribution de tickets détaxe carburant pour moteur et machines automotrices agricole concernant l'année 1958.
La liste jointe d'agriculteurs ayant des terres à Rochefort, bénéficiant d'une distribution de tickets de détaxe nous permet de découvrir tous les exploitants agricole du village en 1958.

Bourelly Raphaël, Boulaire Étienne, Brun Marcel, Vve Cheyraud Auguste, Carrara Arthur, Coulomb Xavier, Dubec Émile, Dibon Pierre, Fauque Fernand, Fauque Léon, Guigue Fortuné, Gomez Eugène, Goutail Jules, Jacoby Marcel, Laurent Edmond, Neveu André, Rouvière Marie-Rose, Sorbière Germain, Teissier Henri, Vache Joseph, Vivet Marcel, Langlade René, Labourel Cyprien, Jacoby Marcel, Jullian Marcel, Jauffret Robert, Imbert Léonce, Hostalery Élie, Hostalery André, Goutail Jules, Guigue Roger, Gomez Eugène, Goue Étienne, Frichet Joseph, Fauque Léon, Charmasson Marceau, Frédéric Célestin, Dagan Philippe, Dubois Jean, Carret Marcel, Vve Chambon François, Broche Louis-Célestin, Banache Émile, Vache Paul, Trinquier Félix, Tamayon Julien, Soulier Albert, Soulier Emmanuel, Savonne Marius, Sallier Chrysostome, Roulph Pierre, Rochas Auguste, Rouvière Fernand, Rochas Louis, Vve Reynaud Marius, Rochas Marius, Vve Rouvière Augustin, Rochas Georges, Ranquet Félicien, Philibert René, Pascal Albert, Muller Henri, Mouret Frères, Langlade Félix, Boulaire Désiré, Allemand Marius, Abrieu Julien, Martin Eugène, Vache Paul, Jauffret Robert, Carrara Frères.

1958/07/02

Liste du personnel municipal de la commune : Melle Dubois Denise, secrétaire de Mairie -

M. Guigue Joseph (Guiguet), cantonnier rural - M. Bergery Louis, garde champêtre intérimaire - Mme Vve Jourdan Marius née Pécoup Joséphine, femme de ménage à la garderie enfantine - Gaugler Pierre, employé temporaire de bureau - Sorbière André, conducteur de benne pour l'enlèvement des ordures ménagères

1959-01-09

Document rendu public par voie d'affiche et communiqué à la presse sur l'évolution nominative démographique à Rochefort pour l'année 1958, soit 15 naissances, 5 mariages et 3 décès.

Naissances : Allemand Jean Bertrand ; Michel Brun ; Didier Carrara ; Marie Antoinette Chambordon ; Anne Claudillon ; Pierre Claudillon ; Marie Bernadette Giacone ; Armèle Gilles ; Jean Kleinclaus ; François Murcia ; Carmen Pécout ; Bernadette Roman ; Jean-Pierre Sallier Nicole ; Teissier Eveline

Mariages : Camroux Paul et Imbert Anne-Marie ; Fauque Guy et Laget Alice ; Marin Auguste et Gimenez Audette ; Mazoyer Guy et Allemand Alberte ; Panizzi Jean-Baptiste et Feist Suzanne.

Décès : Barnini Luigui ; Langlade Augustine, épouse Dibon Pierre ; Palpacuer Marie, épouse Dubois.

1959-03-08

Élections Municipales.

Premier tour, élue liste complète : *Indépendante Républicaine*.

Jauffret Robert ; Savonne Marius ; Mèze Armand ; Dubec Émile ; Guigue Fortuné ; Rochas Auguste ; Rouvière Auguste ; Piquet Alphonse ; Fauque Guy ; Frichet Joseph ; Langlade Bertin ; Pascal Paul ; Mathon Pierre.

Le dimanche suivant, 15 mars, élection du Maire Jauffret Robert et de l'adjoint Savonne Marius.

Le 5 avril désignations des commissions

Bâtiment communaux : Guigue, Langlade, Mathon, Rouvière.

Bureau d'aide sociale : Dubec, Fauque, Frichet, Langlade.

Chasse : Fauque, Mathon, Piquet.

Cimetière : Frichet, Pascal, Rouvière.

Chemins : Fauque, Frichet, Mèze, Rochas.

Fêtes et sports : Dubec, Fauque, Guigue, Mathon, Piquet, Savonne.

Finances : Dubec, Frichet, Pascal, Savonne.

Marché : Dubec, Guigue, Langlade, Pascal, Rochas.

Vente terrains communaux : Frichet, Pascal, Piquet, Rochas, Savonne.

1959-03-27

Le Comité local d'entraide organise une Demi-Journée de solidarité en faveur de Ludovic Coulomb, récemment opéré et dont l'état de santé nécessite un long repos. RDV à 7h devant la Mairie muni d'une pèle à déchausser. Le travail sera terminé à 11h afin de permettre aux amateurs de participer à un déjeuner sur l'herbe collectif.

1959-04-05

Attribution d'une somme de 20 000 frs (200 NF) à la jeunesse du village pour l'organisation de bals lors des fêtes du Carnaval.

"Cette décision a été prise après coup, le Carnaval étant passé depuis presque deux mois, cette procédure n'est pas surprenante pour ceux qui ont côtoyé le Maire de l'époque, apparemment il avait d'autres priorités, le développement de l'agriculture par exemple, où

il a fait un excellent travail, à côté de cela il était très peu sensible aux aspirations de la jeunesse."

1959-04-05

À compter du 1er mai 1959, démission, de la secrétaire de Mairie, Melle Dubois Denise en fonction depuis le 1er février 1952. Mme Dupuis Noélie, veuve Guigue la remplacera à compter du 20 avril 1959.

1959-06-18

Branchement électrique par EDF de l'immeuble municipal acheté récemment à M. Nègre "*Future salle Frédéric Mistral, ancien café Paoli, ancien café de la Poste.*"

1959-09-28

Coincé entre deux documents et utilisé comme marque-pages, nous avons trouvé une demie page de papier écolier manuscrite est signée du secrétaire de Mairie de l'époque. Tous les protagonistes concernés par ce document étant décédé, et cet écrit anecdotique éclairant certaines particularités de la vie du village, je me permets de vous en donner connaissance.

"Monsieur Chevalier (1)

1) J'ai entendu ce matin au poste de "RADIO LUXEMBOURG" le descriptif de la réclame de la maison STEMM qui, pour faire connaître sa marque, lance actuellement les 3 paires de chaussettes pour 1000fs.

Voir si c'est exact, à la Maison Chamailard 15 rue des Marchands à Avignon, le 22 août dernier, vous m'en avez pris 3 paires et dans l'affirmative si ce sont les mêmes, veuillez m'en prendre 3 paires pointure 44 de même référence.

2) Étant donné la température voir s'il est possible d'avoir du fromage de Pont-l'Évêque.

Remerciements et meilleurs sentiments.

Gaugler"

"(1) Chevalier, était le chauffeur des Cars Bouisse du Pont d'Avignon, ligne Rochefort-Avignon. Il effectuait des courses pour tout le village, pressing, pharmacie, alimentation, développement photo, etc... Après sa tournée on le voyait circuler dans Avignon avec son vélo pour aller d'un magasin à l'autre et satisfaire ainsi les commandes des gens du village."

1959-10-13

Liste des membres du Syndicat de Producteurs de Tomates de Rochefort-du-Gard :

- *Abrieu André, Abrieu Julien, Allemand Marius, Alvergnas Pierre, Boulaire Etienne, Bourelly Raphael, Bourelly René, Broche Célestin, Budet Aimé, Boulaire Désiré, Brun Marcel, Banache Jean, Camroux Benjamin, Camroux Paul, Chambon Jean, Claudillon Emile, Carrara Laurent, Carrara Arthur, Carrara Dominique, Clément Henri, Cheylan Henri, Carret Albert, Carret Sylvain, Coulomb Xavier, Coulomb Ludovic, Correnson Augustin, Courtial Jean, Courtial Henri, Charmasson Marceau, David Léon, David Marius, Dibon Pierre, Dubec Emile, Fauque Guy, Favier Jules, Favier Gilbert, Frédéric Célestin, Frichet Léopold, Goutail Gustave, Giacone Antoine, Giacone Baptiste, Guigue Roger, Guigue Fortuné, Vve Guigue Maurice, Guigue Louis, Vve Guigue Margueritte, Grand Hyppolyte, Guillard Jean, Gilles Paul, Gilly Paul, Gizard Marius, Gilles Abel, Gagnère Emile, Gomez Eugène, Hote Daniel, Melle Hote, Jullian Marcel, Jacoby Marcel, Jauffret Robert, Laget Ernest, Laget Simon, Vve Laurent Antonin, Labourel Cyprien, Langlade Augustin, Langlade René, Lamblard Reymond, Luca Louis, Labaume René, Martin Eugène, Mme Mèze Paulette, Muller Henri, Mme Meunier Louise, Neveu André, Pascal Albert, Pascal*

Paul, Pascal Henri, Pecout Jacques, Pecout Alexis, Philibert Remé, Rouvière Marie-Rose, Rouvière Simon, Rouvière Fernand, Rochas Auguste, Rochas Louis, Rochas Marin, Rochas Georges, Ricard Paul, Roux Raphaël, Sallier Chrysostome, Sallier Marcel, Sorbière André, Soulier Emmanuel, Soulier Albert, Serment André, Savonne Marius, Société Agricole de Rochefort, Teissier Yves, Teissier Henri, Thomassot Roger, Trinquier Gilbert, Tamayon Joseph, Vache Joseph, Vache Paul, Mme Ventesson Anna, Vivet Victor, Pair Pierre, Piquet Alphonse, Larrivé Charles, Cayela Marco, Amalzieu Marcel, Bourret Régis.

Total 112 membres à la date du 13 octobre 1959.

Cet automne 1959, en pleine période d'expédition de la tomate de Rochefort le village est en émoi, la RTF (radio nationale) est en reportage dans la région.

Trois produits Gardois issus du terroir, viennent de recevoir le label "AFAQ" qualité France : la pomme reinette du Vigan, les fourches de Sauve et la tomate de Rochefort.

C'est M. Raymond Cherrier, chef des émissions agricoles de la RTF qui assurera la réalisation de ces reportages.

La particularité principale de la tomate de Rochefort, celle qui est à l'origine de son succès, c'est d'être la plus tardive de France. Ce produit, à l'époque, unique sur le marché permettait de faire la soudure avec les tomates d'Algérie et du Maroc.

Les jardiniers rochefortais confrontés aux produits primeurs issus des Bouches du Rhône et du Vaucluse s'étaient créés une niche avec la tomate tardive. Avec l'aide d'un terroir particulier, au fil des générations un savoir-faire s'est développé.

Le secret de ce produit, tomate exclusivement de qualité St Pierre, plantée tardivement, autour du 14 juillet, un ramassage réalisé avant murissement, et un stockage sur un lit de paille dans des remises, caves, greniers.

Quand les prix commençaient à monter, le local était chauffé ou les tomates étaient placées derrière des châssis vitrés pour en accélérer le murissement.

L'ouverture de la France aux productions mondiales, la baisse des coûts de transport, les cultures en serres dans les pays du Nord de l'Europe et la culture hors sol porteront un coup fatal à cette production originale et unique en France.

1960-02-29

Préfecture du Gard : Enquête de la Commission d'Histoire de la résistance. Courrier explicatif et formulaire à remplir.

"Le formulaire est complété avec tous ses renseignements."

1960-04-30

Étude sur l'adduction d'eau de Rochefort, réalisée par l'Ingénieur Conseil René Pouhaer.

Alimentation actuelle :

L'agglomération est actuellement alimentée par les eaux captées sous le plateau de SIGNARGUES par une galerie maçonnée de dimensions intérieures moyennes 0,80 x 1,80. Cette galerie maçonnée de 1.800 mètres de longueur a été construite en 1874, La côte de son radier en dessous du sol naturel varie de 5,3 m à 15,50 mètres. Une dizaine de puits situés à des distances variables les uns des autres permettent d'y accéder et pourraient être utilisés pour un nettoyage éventuel.

Cette galerie est partiellement obstruée par des racines d'arbres qui se sont développées en formant des "*queues de renard*" dont certaines atteignent 25 mètres de longueur.

Un réservoir couvert, aménagé en bassin de décantation, recueille les eaux de la galerie.

Partant, de ce réservoir une canalisation à écoulement libre de 720 mètres de longueur, et munie de regards de tringlage tous les 70 mètres en moyenne, amène l'eau captée de la côte 145,00 à la côte 133,44.

De ce point au village, soit sur 1 km environ, la canalisation est en charge. Elle alimente huit bornes-fontaine et une fontaine monumentale.

Ces canalisations ont été établies en 1876 et réparées partiellement en 1908 1919 et 1928. Plusieurs fois par an, des racines d'arbres percent la conduite et l'obstruent. Son mauvais état est la cause de la pollution de l'eau après chaque orage, la qualité de l'eau restant bonne au captage.

Ouvrages projetés :

A - Amélioration du captage existant

- Les ressources en eau de l'agglomération se réduisant à quelques puits de débit insuffisant, le présent projet conserve intégralement le captage réalisé en 1874.

Le débit minimum enregistré au captage en période de sécheresse est d'environ 1,5 litre/seconde ; il sera considérablement augmenté de la manière suivante :

1° Curage de la galerie d'aménée et établissement d'un siphon pour franchir un seuil important dans la galerie.

2° - Remise en état du bassin de décantation, en particulier réfection totale des enduite d'étanchéité intérieurs de ce bassin.

B - Travaux neufs (Premier projet)

.- Le réservoir de 250 m³ sera construit "à l'intérieur de l'Église désaffectée" (1). Il sera relié au captage par une canalisation de 57 mm de diamètre intérieur du captage à l'entrée du village (*) et de 125 et 150 mm dans le village.

(*) *1er projet ce diamètre sera augmenté.*

Cette canalisation servira également de branche maitresse pour la distribution de l'agglomération.

Trois autres antennes de diamètre 125 alimenteront les bouches d'incendie réparties de telle sorte qu'aucun point du village ne se trouve à plus de 200 mètres de l'une d'elle.

Un siphon désamorçable sera installé au réservoir permettant d'avoir en permanence une réserve de 120 m³ ; le reste de la distribution sera assuré par des canalisations de 36 m/m e t 55/ m/m de diamètre intérieur.

Chaque habitation sera reliée à la distribution par un branchement en diamètre 20 m/m relié au réseau par un collier et un robinet de prise.

La canalisation de chaque abonné sera contrôlée par un compteur de 15 m/m.

Enfin, le trop plein du réservoir alimentera le lavoir municipal.

"(1) Ce premier texte sur ce projet d'adduction d'eau du village prouve que c'est l'Architecte Conseil qui a eu l'idée d'installer les réservoirs dans l'église désaffectée du Castellas. Pour se justifier, dans un autre courrier il parle de site classé !"

1960-09-03

Avis du Maire, sur les batailles de tomates auxquelles s'adonnent les jeunes gens du village : Des jeunes gens se livrent de nuit dans le village à des plaisanteries d'un goût douteux, soit en mettant des obstacles sur la route nationale, soit en se livrant à des batailles de tomates dans le village, batailles qui amènent le bris des vitres à la mairie. il doit y avoir une autre façon de s'amuser !

« Les batailles de tomates à Rochefort ne datent pas d'hier !

Voici la copie d'un arrêté municipal pris par M. Héraud Paul, Maire de Rochefort, le 25 juin 1893 :

Le Maire de la commune de Rochefort-du-Gard, vu les lois des 19-22 juillet 1791 ; 5 avril 1884, art. 91-92 et 97 ;

Considérant que des plaintes ont été faites au sujet de la déplorable habitude prise par des jeunes gens de jeter des tomates principalement et autres fruits aux personnes qui circulent dans les rues ou qui sont réunies en groupe soit devant des cafés, soit sur les

portes au-devant de leurs maisons ;

Que des accidents très graves pourraient être la conséquence d'un pareil abus et qu'il est du devoir de l'administration municipale de mettre fin à un pareil état des choses.

Arrêté : Article 1^{er} : Il est absolument interdit à qui que ce soit de lancer des tomates et autres fruits dans les rues du village.

Art. 2 : Procès verbal sera donné contre toute personne qui aura contrevenu au présent arrêté.

Art. 3 : M. l'adjoint et le garde champêtre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Rochefort du Gard le 25 juin 1893. Signé le Maire P. Héraud. »

1960-10-01

A 6h30 du matin, le bruit d'une explosion retentit dans le village. C'est la maison de M. Louis Rochas qui vient d'exploser suite à une fuite de gaz.

M. Louis Rochas, 46 ans, agriculteur se préparait un café, il venait d'allumer le réchaud à gaz. Après l'explosion, brûlé au visage et aux deux bras il pensa immédiatement à sa femme et à ses quatre enfants. Son épouse, 39 ans, Marie-Rose et son jeune fils, 7 ans, Jean-Louis furent retrouvés entre les pans de murs de la chambre où ils couchaient, ils souffraient tous deux de contusions multiples. M. Louis Rochas sa femme et leur fils seront transportés à l'hôpital Sainte-Marthe à Avignon.

Restaient les trois fillettes, un des sauveteurs vit tout à coup des cheveux qui sortaient au milieu des gravats. Le déblaiement aussitôt opéré permit de retrouver les trois petites filles dans les décombres de leur chambre. Elles ne respiraient plus qu'avec peine étouffée par l'amoncellement des gravats. Sérieusement contusionnées elles n'en étaient pas moins vivantes ayant été protégées par leur lit.

Les trois jeunes filles, Yvette 17 ans, Aline 16 ans et Suzanne 13 ans, seront conduites dans une maison voisine pour y prendre un repos indispensable après la violente secousse ressentie.

L'émoi des habitants du village était intense, la solidarité marchera pleinement, ils ne seront pas seuls face aux besoins matériels qui vont suivre.

"Cette maison était située dans la montée de la calade, à l'angle, juste après le Monument aux Morts. On pouvait apercevoir sur un mur les vestiges d'une ancienne porte des fortifications du village (la porte des bœufs)."

1960-10-10 (courrier du Préfet du 28 septembre, courrier du maire du 11 juillet.)

Lettre du Maire de Rochefort au Député-Maire de Domazan au sujet du problème du partage du territoire au niveau de la propriété de l'Estagneu.

"...Le Mas de l'Estagneu est situé pour moitié sur la commune de Domazan et sur celle de Rochefort. Ainsi, les résidents du Mas sont à Domazan dans leur cuisine et sur Rochefort dans la chambre...."

1960-10-17

Installation du nouveau curé de la paroisse, l'abbé Favier, le dimanche 16 octobre.

1960-12-30

Au cours de la discussion sur le budget primitif de l'exercice 1961, M. le Maire expose qu'il a été sollicité par l'abbé Favier curé de Rochefort, pour que la commune vienne en aide financièrement à l'école "libre" du village.

Un échange de vues s'établit entre les Conseillers sur cette demande.

Certains d'entre eux indiquent que cette aide financière, autrefois illégale est maintenant

possible depuis le vote de la loi d'aide à l'enseignement libre. (1)

Le Maire précise au Conseil que l'aide à l'enseignement libre est, de la part des Communes, une possibilité et non une obligation.

Au cours de la délibération qui s'ensuit, il semble que le Conseil Municipal soit unanime à vouloir payer les fournitures scolaires aux élèves fréquentant l'école libre, comme à ceux qui fréquentent l'école publique.

Par contre, les avis sont beaucoup plus partagés sur les autres formes d'aide qui pourraient être apportées à l'école libre.

Pour que chacun des Conseillers puisse librement exprimer son opinion sur cette très délicate question qui soulève si facilement les passions de l'opinion publique, le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, le vote à bulletin secret.

Trois questions sont posées aux Conseillers :

1° La Commune doit-elle prendre en charges les fournitures scolaires des élèves de l'école publique ?

2° La Commune doit-elle payer le chauffage de l'école ?

3° La Commune doit-elle aider l'école libre sous une autre forme, réparation, éclairage, etc...

Après dépouillement de ce vote, les résultats suivants sont obtenus :

1° Paiement des fournitures scolaires aux élèves 11 voies, 11 votants, soit unanimité.

2° Paiement du chauffage de l'école, 6 voies pour, 5 voies contre.

3° autres forme d'aide, 2 voies pour, 9 voies contre.

En conclusion, la commune de Rochefort paiera les fournitures scolaires des élèves de l'école libre et le chauffage des classes, toute autre forme d'aide étant rejetée. (2)

"(1) C'est la loi Debré, votée le 31 décembre 1959. Cette loi très controversée, avec d'énormes manifestations et près de 11 millions de signatures d'opposants dans une pétition, sauvera du naufrage financier bon nombre d'établissements de l'enseignement privé catholique. Ses partisans diront, c'est une loi de paix scolaire.

(2) Malgré cette délibération assez restrictive, le financement de l'école privée par les deniers publics fera son chemin. Le 26 novembre 1964, ce même Conseil approuvera une demande du Président du Conseil d'administration de "l'École Libre", M. Carret Albert, en votant la gratuité de l'eau pour l'école. Il est précisé que l'eau qui alimente les logements des maîtres n'est par comprise dans cette décision."

1961-01-08

Organisé par le R.P. Mallet supérieur de Notre-Dame et le nouveau curé de la paroisse, l'abbé Favier, aidés par les jeunes filles et les jeunes gens du village, un gâteau des rois réunira 88 célibataires de tout âge, (14 à 42 ans), dans une salle de classe de la future école des sœurs (elle ouvrira à la rentrée suivante). Le hasard désignera une reine et un roi, Claire Jacoby et Jean-Louis Bourlois.

1961-01-19

Suite au récent décès de M. Pierre Gaugler, le secrétariat de Mairie n'ayant plus qu'un employé ne pourra plus assurer une permanence d'ouverture, la Mairie sera complètement fermée lors des congés ou maladie de la secrétaire, chaque médecins desservant le village est prié de faire installer une boîte à lettre individuelle dans les cabinets publics, (WC public). M. le Maire précise qu'il est confus de l'incongruité de cet emplacement mais précise qu'il est le seul à avoir ce double avantage, de l'abri des intempéries et de la liberté d'accès 24 heures sur 24.

"A cette époque, il n'y avait ni médecins, ni pharmacie dans le village. Les personnes désirant avoir la visite d'un docteur lors de sa tournée avaient pour habitude de déposer

un billet au secrétariat de Mairie. Les médecins desservant Rochefort, venaient de Remoulins, Tavel, Bellevue, Villeneuve, ils transportaient avec eux des médicaments d'usage courant. La fréquence des tournées hebdomadaire était différente selon les médecins. Certains venaient, une, deux ou trois fois par semaine."

1961-03-07

Lors de la séance du Conseil Municipal, il est décidé de poursuivre les travaux d'adduction d'eau, le Conseil ayant décidé d'emprunter au plus tôt les sommes nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche sans attendre la date butoir du 31 août, prévue pour gagner 12 mois sur les échéances.

Dans cette tranche il est prévu d'augmenter la section du tuyau d'amené d'eau de Vaujus aux réservoirs. Soit 75 mm, au lieu des 57mm prévus dans le premier projet. Par contre, la canalisation prévue en direction de la route de Roquemaure, sera arrêtée au niveau de la maison Carret-Fargues, juste après le carrefour du puits de Ferrane. Il est précisé que la section du tuyau doit permettre un prolongement futur, pour alimenter les hameaux situés sous Notre-Dame.

1961-03-30 (courrier du 28 mars)

La Direction départementale des Postes et Télécommunications informe la municipalité que le téléphone automatique rural sera opérationnel dans la commune le jeudi 30 mars à 10 heures.

*"Il sera donc possible de téléphoner de jour comme de nuit à partir de n'importe quel poste téléphonique **en dehors des horaires d'ouverture de la poste.***

Ce système n'est pas l'automatique que nous connaissons, il n'y a pas de numérotation depuis l'abonné. Seule une connexion automatique se fait sur un nombre de lignes restreintes (4 au début) vers un standard téléphonique situé à Avignon et fonctionnant sur 24 h sur 24 et 7 jours sur 7."

1961-04-08

Le Conseil Municipal interroge le Maire sur l'état d'avancement du projet de réfection du clocher de la vieille église.

Ce dernier précise que M. Troupel architecte des Monuments historiques est chargé de ce dossier, le montant théorique des travaux s'élève à 22 050 NF, la somme de 15 000 NF prévue dans le budget primitif s'avérant insuffisante, il convient de prévoir son complément dans le budget additionnel..

1961-04-09

Lettre de remerciement de l'ancien curé de Rochefort, l'abbé Paul Raynal, pour l'attribution d'un don à titre de sonneur de cloches à la vieille église pour l'année 1960.

"Notre brave et regretté curé avait été nommé à St Gilles. Il terminera sa carrière à Saint-Victor-la-Coste, à son décès ses amis lui offriront, à titre posthume, une concession à perpétuité dans le cimetière de sa dernière paroisse."

1961-04-25

Décret d'état d'urgence du 22 avril 1961, sur le territoire de la Métropole. M. Debré, premier Ministre.

1961-06-05

Une note du Contrôleur Principal de Villeneuve-les-Avignon en date du 5 juin 1961, précise l'application des nouvelles mesures restrictives au Privilège de Bouilleur de Cru :

"Au cours de la campagne 1960-61 quelques récoltants ont été écartés du privilège de bouilleurs de cru, parce qu'ils ne réunissent pas les conditions imposées par le décret du 31/08/1960. Le litige s'est soldé par le paiement des droits simples.

Cette mesure de bienveillance ne pourra se répéter pour la prochaine campagne et toute distillation illicite sera considérée comme un abus de privilège et sanctionnée par un procès-verbal."

"Extrait de Roca-Fortis - L'alambic et le distillateur

Historique des alambics à Rochefort : Roulet, de la famille Verchières, était à la Bégude sur une propriété reprise plus tard par un armurier qui en fera un stand de tir. Léon Fauque, allié aux Verchières, le reprendra après la guerre de 14. Son alambic était situé sous un hangar à l'angle de la rue de l'Alambic et de la rue petite calade. (parcelle 38), il s'arrêtera au milieu des années 50, peu après la création de la cave coopérative.

Historique du Bouilleur de cru : La loi des finances du 22 avril 1905 avait institué un privilège héréditaire de bouilleur de cru, qui s'est maintenu jusqu'à une époque récente. Chaque agriculteur avait le droit de distiller pour son propre compte 1000 degrés d'alcool pur, soit 20 litres à 50° ; c'était le privilège du bouilleur de cru.

L'hérédité de ce droit sera supprimée le 31 août 1960. Avec cette mesure le bouilleur de cru et le distillateur auraient tôt ou tard disparus du paysage de nos campagnes, mais en 2002 une nouvelle loi abroge dès 2007 tout privilège ayant trait à cette tradition."

Rentrée scolaire 1961-62

L'école privée de Rochefort tenue par des sœurs (qui lui donnera son nom d'école des sœurs), était logée dans les locaux inadaptés et vétustes d'une maison située au 6 rue du marché. Cette situation ne pouvant continuer, deux solutions se présentaient, fermer l'école ou bien trouver de nouveaux locaux.

L'association qui gérait cet établissement décida avec l'aide du curé de la paroisse, l'abbé Paul Raynal, de s'enquérir d'un terrain pour construire une école neuve et un logement pour les sœurs.

Les aires du moulin ont la particularité d'être un vaste terrain, morcelé en petites propriétés appartenant à de vieilles familles d'agriculteurs originaires du village. C'était une ancienne aire de battage.

Première étape, il fallait réunir suffisamment de signatures de donation (32 propriétaires signeront) pour détenir la surface suffisante nécessaire à la construction de ce groupe scolaire.

Deuxième étape, il fallait réunir les fonds pour la réalisation de ce projet. Avec obstination le brave curé s'est démené pendant plusieurs années pour assurer le financement du chantier.

C'est au début de l'année scolaire 1961/62 que la nouvelle école ouvrira ses portes. Elle sera baptisée École Pie XII. Le curé Raynal, muté l'année précédente à St Gilles "n'appréciera" que de loin l'achèvement de son œuvre.

Pourquoi ce nom, école Pie XII, le pape, avait fait un don important à l'association (500 000 frs en 1958), suite à une lettre touchante d'une élève de l'école des sœurs.

1961-10-01 (avec un tract de l'O.A.S., classé à la même date)

Avis du Maire et Communication d'un tract de l'O.A.S. à la population.

Le Maire a l'honneur de porter à la connaissance du public une lettre, qu'il vient de recevoir, comme bien d'autres personnes, de l'organisation dite O.A.S.

Il laisse à cette organisation l'entière responsabilité de ses déclarations et ne prend pas parti.

Fait dans un souci d'information objective pour les évènements, qui ont soulevé une émotion légitime dans la région, il a cru bon de la porter à la connaissance du public. Il n'aurait pas eu à le faire si cette organisation, semi-clandestine, pouvait s'exprimer librement et démocratiquement, chose qui ne lui est pas possible avec l'étroite surveillance dont la radio et la presse sont l'objet de la part du gouvernement.

Extrait du tract OAS :

Le 27 septembre 1961.

Il n'y a pas eu d'attentat manqué O.A.S.

L'OAS n'a pas donné ou exécuté un seul attentat dans le Vaucluse en particulier à Avignon, qu'il s'agisse de ceux perpétrés à l'encontre de MM. Balazard (2) ou Teissier, tout comme l'OAS n'a pas ordonné, même au plus bas échelon, d'attenter à la vie du Général de Gaulle (1)....

"(1) Il s'agit du premier l'attentat manqué, celui du 8 septembre 1961 à Pont-sur-Seine. Les historiens documentés par les témoignages récents des protagonistes ont démontré que cet attentat comme celui du Petit Clamart (du 22 août 1962) était réel et bien préparé. L'OAS avait réellement organisé cet attentat contrairement à ce que dit le tract. Ce n'était pas, non plus, un bidonnage des services secrets de l'État comme le prétendra l'avocat de l'OAS au procès qui a suivi. Le déroulement des faits et le nom des protagonistes sont connus depuis. L'un des conjurés du petit Clamart dévoilera tous les faits dans son livre "Il faut tuer de Gaulle". Pour l'attentat du Pont-sur-Seine, seule une erreur de l'artificier, due à son manque de connaissance, a évité le pire, pourtant le minutage était parfait et la quantité d'explosifs était plus que suffisante pour pulvériser les véhicules. Une erreur de longueur de mèche dans la bombe et l'installation des explosifs dans du sable humide ont fait faire plouf à l'explosif. (deux défauts trop aléatoires et risqués pour un bidonnage) Sans parti pris, ce tract, à la lumière de l'histoire, n'est que mensonge et propagande.

(2) Maître Balazard avocat avignonnais, l'une des cibles de l'attentat manqué d'Avignon, était connu de beaucoup de rochefortais."

1961-10-31

Monsieur le Maire informe le directeur des écoles publiques, qu'un Télé Club vient de se former. Le Conseil Municipal ayant bien voulu le subventionner, tous les jeudis après midi la séance sera ouverte aux enfants du village d'âge scolaire fréquentant les écoles.

"Ce comité, créé à la demande de Gilbert Favier, fonctionnera plusieurs années. Le téléviseur sera installé dans la salle Frédéric Mistral."

1961-12-06

Formulaire de renseignements adressé à la Répression des Fraudes sur la situation viticole de la commune, récolte en hectolitres 1961 :

- 217 viticulteurs ; 428,96 hectares de vignes exploitées ; 4646,61 h. rouge CC ; 103,56 h. blanc CC ; 4376,22 h. côte du Rhône.

Pour l'année suivante 1962 :

- 221 viticulteurs ; 506,84 hectares de vignes exploitées ; 10327,93 h. rouge CC ; 2351,90 h. blanc CC ; 7348,49 h. côte du Rhône.

"Cette différence énorme de production, d'une année à l'autre, n'est pas encore expliquée !

En 1961, 7 caves particulières à Rochefort avec : Imbert Léonce, Verchière Sylvaire, Guigue Théodore, Roux Antonin, Soulier Albert, Velay Paul, Abrieu Julien. Et 210

viticulteurs à la cave coopérative, dont certains ont leurs propriétés dans les villages voisins."

1961-12-21

L'entreprise Rey est chargée de la réfection du clocher de la vieille église de Rochefort. (Castellas)

"Ce chantier sera à l'origine d'un incroyable cafouillage dû à une accumulation d'erreurs liées à la méconnaissance de tous les professionnels, parties prenantes, de cette construction.

En cause :

1° - l'architecte qui visiblement n'a pas coordonné techniquement ce chantier. La municipalité avait fait appel à cette personne qualifiée pour dresser les plans et superviser les travaux. En mettant ce chantier dans mains d'un homme de l'Art, elle pensait trouver une compétence extérieure digne de toute confiance et éviter ainsi les pièges de ce chantier assez complexe ;

2° - les tailleurs de pierre qui apparemment n'avaient jamais réalisé un clocher pyramidal et ont taillé les pierres avec jointages à sec sans trop se poser de questions ;

3° - l'entreprise qui a pris ce chantier, alors qu'elle n'avait aucun savoir faire sur ce type d'ouvrage.

- Que s'est-il passé ? L'entreprise va monter ses échafaudages, démolir le haut du clocher en ruines et effectuer les travaux prévus pour permettre à la tour de recevoir son chapeau pyramidal en pierres de tailles. Sans trop se poser de questions, ils commenceront à poser comme de vulgaires cairons, les pierres taillées, tenant seulement compte des numéros en respectant l'ordre de montage et... "avec du mortier pour jointer le tout". Problème, ce type de construction n'était pas une simple construction verticale, mais un système à 4 faces devant se rejoindre à un point précis. Avec une taille réalisée pour un montage à sec sans mortier de jointage, la construction se trouvera hors gabarit après la pose des 3 ou 4 premiers rangs.

Le chantier sera repris sur d'autres bases, il faudra reprendre la taille des pierres pour laisser la place au mortier, tout en laissant la face extérieure apparente bord à bord. Si cette restauration paraît propre vu de l'extérieur, il n'en est pas de même vu de l'intérieur, avec ses joints inégaux, ce montage donne l'impression qu'il a été fait avec des pierres de récupération. On est bien loin des belles bâtisses construites en pierre de taille, aussi magnifique au dehors que somptueuses au dedans.

Décidément, ils avaient beaucoup à apprendre des bâtisseurs de pyramides ou de cathédrales, voire des petits maçons du début du XVIIe siècle qui avaient réalisé ce clocher avec des moyens les plus rudimentaires."

Le 1er octobre 1966, coup de tonnerre, la foudre est tombée sur le clocher. Incroyable en quelques années la foudre tombera deux fois au même endroit, pourtant ce clocher construit depuis le début du XVIIe siècle n'avait jamais connu la foudre. La première était peut-être un hasard malheureux, mais pour la deuxième nous avons une explication probable. Cela fait deux ans que des réservoirs sont construits à l'intérieur du Castellas, avec une capacité de 250 m³, cela fait une masse conductrice impressionnante très certainement capable d'attirer la foudre.

Le chantier sera donné à un artisan local, François Mazard, qui s'acquittera de cette tâche peu ordinaire avec une efficacité surprenante. Au cours de la réparation, un paratonnerre monté sur une croix sera posé. Croyance et science faisant bon ménage dans ce cas, la foudre ne tombera plus jamais sur notre Castellas.

1962

Rochefort recensement de 1962 :

775 habitants, en population agglomérée 526, population éparse 249, nombre d'immeubles 215, nombre de résidences principales 159, logements vacants 38, résidences secondaires 14.

1962-04-07

Mise au point du Maire au sujet d'un article paru dans le journal "*Le Provençal*" au sujet du Castelas, avec pour argument le financement de la réfection du clocher du Castelas par les Beaux-Arts. Sa réponse : N'étant ni classé, ni protégé son usage et son entretien dépendent entièrement de la commune, cette dernière n'a reçu aucune aide de la commission des Beaux-Arts.

Le problème soulevé par l'article étant l'installation de réservoirs dans le monument, le Maire précise, que ce monument constamment fermé ne reçoit aucune visite, seule son allure extérieure est appréciée, la construction de réservoir à l'intérieur du bâtiment est donc, à son avis, moins dommageable qu'une construction moderne, type champignon, situé à proximité, comme il était prévu dans un autre projet.

1962-04-27

Suite à la démission ayant effet le 31 mai 1962, pour raison de santé du garde champêtre, M. Portalez Marius, le maire indique au Conseil qu'il a nommé à cet emploi M. Dubois Denis.

1962-05-10 (avec courrier des 2 et 5 mai)

Courrier du Maire de Rochefort au Maire de Saze au sujet d'une plainte d'un de ses administrés sur le saccage d'une de ses parcelles de terrain par la jeunesse de Rochefort. Il s'agit là de la tradition du 1er mai dans le village un ou plusieurs peupliers étaient dressés, la nuit du 1er mai, devant la Mairie et devant les bistros. Un peuplier coupé, a, dans sa chute endommagé des plants de vigne, le propriétaire veut être dédommagé, le Maire de la commune convoquera tous les protagonistes qui se cotiseront pour régler la somme demandée par le plaignant. Ce dernier reversera intégralement la somme perçue à des œuvres, pour bien marquer le côté moralisant et non pas personnel de sa plainte.

"Quelques jours plus tôt, le lendemain du 1er mai, les jeunes du village avaient vu le garde champêtre de la commune de Saze mesurer le tronc du peuplier dressé devant la mairie, le diamètre étant identique à celui du tronc resté sur place prouvait que c'était bien cet arbre qui provenait de la rangée de peupliers du plaignant. C'est seulement à ce moment-là que les protagonistes réaliseront qu'ils avaient fait une grosse bêtise. Cette affaire exemplaire sera réglée amiablement à l'ancienne."

1962-07-25

Un courrier de la Mairie parvient à tous les propriétaires d'un logement non occupé dans le village et n'ayant pas répondu à l'appel précédent. Il s'agit de l'accueil en métropole de rapatriés d'Afrique du Nord, "*Les Pieds Noirs*".

Il précise, "*quatre ou cinq familles ont déjà trouvé à se loger dans la commune, cependant, il reste encore quelques logements libres. Le Préfet disposant du pouvoir de réquisition, une location à l'amiable éviterait toutes procédures désobligeantes pour chacun."*

1962-10-23

Soumission de l'entrepreneur de Travaux Publics, Joliton Fernand, de Langogne, pour

exécuter les travaux d'adduction d'eau dans toutes les maisons du village avec des canalisations d'amiante-ciment, joints Gibault, conformément au cahier de charges. Meilleure offre de cet entrepreneur qui aura l'adjudication des travaux. Le 15 décembre c'est la COOP. OUVRIERE DE PRODUCTION LA DURANCE à Cadenet (Vaucluse) qui est choisie pour la construction des réservoirs de 250 m³ dans l'ancienne église.

1963-01-25

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de souscrire auprès de l'électricité de France, un contrat d'éclairage pour la vieille église dite "*Le Castellas*". En effet, cette église vient d'être restaurée et une pendule électrique installée dans son clocher, enfin l'intérieur de la nef va recevoir les réservoirs d'eau.

Même séance

Comme chaque année, une aide financière sous forme de subvention est accordée aux jeunes pour l'organisation des fêtes de Carnaval, cette subvention d'un montant de 300 frs sera utilisée en totalité au paiement partiel de l'orchestre. Le mandat sera établi au nom de M. Mathon Pierre, Conseiller Municipal et trésorier du Comité des Fêtes.

1963-05-03

Suite à l'avancement des travaux d'adduction d'eau, une discussion s'engage sur la politique tarifaire liée aux contrats d'eau des particuliers.

Le Maire communique au Conseil les différents éléments financiers, cout annuel du remboursement de l'emprunt, subventions, assainissement.

Suite à une enquête réalisée auprès des usagers sur les différents types de contrats qu'ils désirent contracter, des valeurs permettant l'équilibre du budget sont données aux différents contrats : 30m³ 80frs, 50m³ 100frs, 100m³ 120frs, 150 m³ 150frs, 200m³ 180frs, 200m³ 180frs, 350m³ 200frs, 500m³ 250frs, 1000m³ 350frs, 1500m³ 400frs, 2000m³ 500frs.

La commune se réserve de limiter le nombre de contrats au dessus de 500m³ pour que l'eau ne vienne pas à manquer. La location du compteur sera fixée à 20 frs par an.

Le Conseil précise que les branchements d'eau ou d'égout sont gratuits, mais que cette gratuité ne sera pas maintenue une fois les travaux terminés. Les demandes de branchement de maisons en-cours de construction dans les abords immédiats du réseau seront prises en compte pour la gratuité, uniquement si le permis de construire a été déposé en mairie avant le 30 avril 1963.

Diverses mesures sont prises pour les économiquement faibles, pour les seconds branchements et pour les branchements non reliés à l'égout.

1963-07--02

Après accord de sa propriétaire, le Conseil décide d'acheter pour le démolir, l'escalier extérieur qui se trouve à l'angle de la rue de l'église, ce dernier gênant considérablement la circulation.

"Cet escalier appartenait à Melle Héraud Lucie, on le retrouve sur le plan cadastral datant de 1836. Plus tard, sous la municipalité Savonne, on démolira le groupe de maisons attenant à cet escalier et mitoyen à la Mairie pour en faire une magnifique placette dégageant la façade ouest du bâtiment.

Un clocheton sera rajouté ainsi qu'une statue. Cette œuvre sera commandée à un ancien professeur de sculpture de l'école des Beaux-Arts d'Avignon, M. Louis Ball, rochefortais

d'adoption. M. Ball, ayant la vue trop faible pour réaliser cet ouvrage, le confiera à son élève le plus proche, son fils Emmanuel Ball."

1963-07-19

Démission de la secrétaire de mairie, Mme Dupuis Noélie, veuve Guigue, elle était rentrée en fonction le 20 avril 1959. Par un arrêté du 20 juillet 1963, Melle Langlade Bertille, déjà en place au secrétariat, assurera sa succession à son poste.

Même séance

M. le Maire informe le Conseil de l'avantage qu'il y aurait à géminer (1) les classes de l'école Publique.

Ce projet qui a la faveur des instituteurs leur permettrait de délivrer des cours moins étalés et de mieux suivre les enfants qui leur sont confiés parce qu'étant moins diversifiés au point de vue âge et niveau instruction.

M. l'Inspecteur Primaire souhaite vivement cette solution sans vouloir l'imposer. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, mais l'adhésion de tous les parents sans une seule exception est indispensable, une consultation sera réalisée.

"(1) Quelle langue de bois M. le Maire ! car "géminer", est un terme inconnu des rochefortais et surtout des membres du Conseil Municipal. Cela veut dire tout simplement mixité dans les classes, garçons et filles, avec pour avantage, une répartition des élèves par niveaux.

Les archives ne nous donnent pas le résultat de la consultation des parents.

Au cours de la décennie qui va suivre, la mixité filles et garçons, désirée par tous les professionnels de l'enseignement, sera appliquée à tout l'enseignement public du territoire."

1963-08-25

L'installation des premiers compteurs d'eau ayant commencé fin février. Les personnes désirant un branchement doivent régler l'installation du T de purge directement à l'entreprise Joliton. Cout, 10 NF.

À la fin octobre, l'adduction d'eau individuelle est terminée, les habitations du centre du village sont branchées et des contrats forfaitaires de fourniture d'eau pour l'année 63-64 sont signés.

1963-09-02

Courrier de protestation du Maire de Rochefort au révérent père Mallet, supérieur des chapelles de Notre-Dame de Rochefort, au sujet de l'enlèvement des ex-voto et surtout de celui qu'un de ses prédécesseurs avait bien voulu placer à une place d'honneur, une plaque de marbre (1), que la municipalité de M. Vincent Dubec avait fait apposer en 1938 (2) dans le sanctuaire de Notre-Dame. En voici quelques passages :

"Je sais que vous êtes entièrement libre d'y faire ce que bon vous semble, depuis que le gouvernement de Vichy vous a rendu le sanctuaire...

Ces ex-voto, peut-être fort laids, qui encombraient la chapelle, étaient du moins l'expression authentique de la foi naïve des pèlerins, cette foi du charbonnier, qui en vaut bien d'autres. (il parle là de tous les autres ex-voto enlevés)

Savez-vous qu'en les supprimant vous avez ulcéré les descendants de ceux qui les avaient offert. J'ose espérer que cela n'entamera pas leur dévotion à la vierge...

Vous voudrez bien, je pense, aller jusqu'au bout de votre action et supprimer également de la chapelle, de façon qu'elle soit entièrement nue, l'ex-voto d'Anne d'Autriche....

Je crois de mon devoir d'adresser copie de cette lettre à Monseigneur l'évêque... au curé

de la paroisse qui pourra l'afficher à la porte de l'église, pour que les fidèles soient informés...

"Cette plaque retrouvera rapidement une place acceptable pour les deux partis.

(1). La peur du feu à Rochefort est vivace, le village commémore par une procession annuelle un miracle que la vierge aurait accompli. Preuve de la vivacité de cette croyance, en 1848, la commune réalisa une copie du tableau en mauvais état datant de 1745. Ce tableau représente en fond le village en train de brûler et en avant les habitants qui implorent la vierge et l'enfant. On comprend donc que le déplacement de cette plaque de marbre placée le 9 octobre 1938, "pour éviter la perte possible du souvenir" puisse être considérée comme sacrilège.

(2) Ce courrier est significatif sur la perte possible du souvenir, la date donnée dans le courrier du Maire est 1936, alors que celle figurant sur la plaque est 1938, preuve que sans mémoire écrite les souvenirs s'effacent ou se brouillent."

1965-01-13

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet de construction de l'Autoroute A9, d'Orange à Nîmes est présenté au Conseil.

Ce dernier n'élève aucune objection au tracé, il demande seulement que soient respectée au minimum deux passages : celui de la route de Valliguières CD11, et celui du chemin communal de Montibuis qui dessert les fermes de Montibuis, le Petit Belly, le grand Belly et toutes les coupes de bois situées au nord de l'autoroute projetée.

Le Conseil propose en outre de céder à titre gratuit des terrains permettant de réaliser une sortie d'autoroute ou bien une aire de repos.

"Malheureusement, le projet final ne comprendra ni aire de repos ni sortie d'autoroute dans le territoire de la Commune. La société de chasse consultée obtiendra des passages permettant aux animaux sauvages de passer d'un côté à l'autre de l'autoroute, véritable barrière pour les migrations."

1965-03-28

Suite aux élections Municipales des 14 et 21 mars 1965, les membres élus, liste Jauffret, sont réunis ce jour pour l'élection du Maire et de l'adjoint :

Savonne Marius, Jauffret Robert, Mathon Pierre, Imbert Pierre, Fauque Guy, Rochas Georges, Sallier Marcel, Langlade René, Guigue Roger, Dubec Emile, Roux André, Dagan Philippe, Frichet Joseph.

Élection du Maire, une abstention et 12 voix pour Robert Jauffret.

Election de l'adjoint, une abstention et 12 voix pour Marius Savonne.

Séance du 14 avril, formation des commissions.

Bâtiments communaux : Dagan, Langlade, Mathon, Sallier.

Chasse : Fauque, Guigue, Langlade, Mathon, Rochas.

Cimetière : Guigue, Frichet, Imbert.

Chemins et fossés : Dagan, Fauque, Frichet, Rochas.

Fêtes et sports : Dubec, Imbert, Mathon, Fauque, Roux, Savonne.

Marchés : Dubec, Guigue, Langlade, Rochas, Sallier

Commission agricole (composée aussi de membres non élus) : Jauffret Robert, Allemand Maurice, Guillard Jean, Guigue Roger, Goutail Gustave, Labourel Louis., Langlade René, Rochas Auguste, Vache Joseph.

1965-04-14

Le 23 avril 1965, création et premier service d'une cantine scolaire. Une quarantaine d'élèves des écoles publiques ou privées venant des hameaux amènent de chez eux un repas froid. Après enquête auprès des parents d'élèves, une vingtaine d'inscriptions ont été faites pour la fréquentation de cette cantine. Une somme de 2,50 fr sera demandée

par repas aux parents. Cette somme servira uniquement à l'achat des denrées les autres frais, local, équipement, personnel, chauffage, électricité seront pris en charge par la commune.

"Cette première cantine sera logée dans un local de l'école publique des filles."

1965-05-28

Circulaire du Préfet. Le Tour de France cycliste passera dans la commune le mardi 6 juillet 1965.

"14e étape, 173 kms, Montpellier - Le Ventoux. Début de passage de la caravane dans la commune prévu à 10h43, premiers coureurs 12h43 (pour une moyenne de 35 kmh), derniers passages à 13h14.

Le vainqueur de l'étape sera "POUPOU" Raymond Poulidor et le maillot jaune en cours Félice Gimondi qui le conservera jusqu'à Paris. Il avait endossé ce maillot lors de la 3e étape et l'a conservé jusqu'à la fin."

1965-07-11

Le secrétaire de l'Étoile Sportive Rochefortaise, Robert Rochas, fait une demande de subvention de démarrage au Conseil pour cette Société qui après plusieurs années d'arrêt reprend ses activités.

La somme de 800 frs est votée par le Conseil. Elle sera mandatée au nom du Président de l'ESR, M. Camroux Paul.

L'année suivante c'est une subvention de 1000 frs qui sera voté pour l'ESR suite à la demande de son Président, Paul Camroux.

Même séance

Une moto pompe électrique est installée au puits communal de Pousqueyras, elle permettra d'alimenter une borne de sulfatage.

1965-11-10

C'est le deuxième relevé des compteurs depuis le début de l'adduction d'eau. Les abonnés ayant eu des dépassements doivent s'acquitter des m3 consommés en sus. N'ayant auparavant aucune référence pour estimer leur consommation, et choisir le forfait le mieux adapté, ils vont bénéficier pour ce relevé d'un taux modéré du prix du M3, il est fixé à 1fr.

À dater de 1966, les contrats ayant pu être révisés et signés pour 3 ans, le m3 de dépassement sera fixé à 3 frs. Il est précisé que les abonnés pourront augmenter leur contrat au cours de cette période de 3 ans, mais ne pourront pas le baisser.

"Malgré cette mesure de prix bas du m3, 1 fr, des personnes seront surprises par l'importance de leur dépassement. Un consommateur mécontent du montant de sa note avec plus de 1000m3 de dépassement, probablement pour avoir trop généreusement arrosé son gazon et rempli sa piscine, s'est exprimé avec sa verve habituelle. "À Rochefort je paye l'eau au prix du champagne" Il faut raison garder, du Champagne à 1 fr les 1000 litres, c'est moins cher qu'à Leclerc !

1966-03-09

Cession de ruines : Le maire rappelle qu'il avait adressé le "7 avril 1965", un courrier à tous les propriétaires de ruines dans la commune. Un effondrement récent ayant pu avoir des conséquences graves, les propriétaires listés dans ce document avec numéro du lot concerné, sont priés d'effectuer la mise en sécurité de leur propriété. Ceux qui ne désirent

pas engager des frais pour ces travaux peuvent faire cession de leur propriété à la commune. Dans ce dernier cas, la municipalité prendra à ses frais et à ses risques la démolition des immeubles.

Même séance

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'acheter des manuscrits datant du XVIIe et XVIIIe siècle proposés par la librairie Roumanille. Ils ont pour sujet : Concession faite par Raymond, Comte de Toulouse, aux habitants de Rochefort en 1198. Transaction et accord passé entre Demoiselle Domergue d'Aramon, Dame de Lédenon d'une part et noble Antoine Roque de Nismes d'autre part. Action en justice poursuivie par le sieur Barbier Seigneur de Rohefort contre les consuls du lieu et Marie Virginie de Bertran de Crellois, veuve Brancas de Laudun, tendant à faire reconnaître la condition noble de biens à la Bégude Blanche, la Rouvière, et Malmont, gard 1778.

Le pris de ces 3 manuscrits sous couverture de velin blanc ancien est fixé à 220 frs. Le Conseil autorise le Maire à se porter acquéreur de ces documents qui seront déposés aux archives municipales.

"Cette action pour les archives municipales est tout à l'honneur de M. le Maire. Certains de ses successeurs n'auront pas le même respect pour la mémoire écrite de la communauté. Les archives seront déplacées plusieurs fois comme de vulgaires papiers recyclables, et transportées dans des emballages mal ficelés laissant tomber des documents au sol. Par la suite, un employé municipal sera délégué pour nettoyer le local, sachant à peine lire, il brulera "les vieux papiers" traînant par terre et n'ayant, pour lui, aucune valeur.

Fort heureusement, rien d'essentiel n'a été perdu. Rochefort est peut-être le village qui possède les archives les plus riches du département."

1966-03-12

La cinquième étape du 16e Paris-Nice cycliste, Bagnols-sur-Cèze / Marignane 157 kms, passera à Rochefort à 11h38, (de Tavel à Domazan).

"Podium de l'étape : 1er Ab Geldermans, 2e Rik Van Loy, 3e Vittorio Adorni.

Classement Général du Paris-Nice : 1er Jacques Anquetil, 2e Poulidor, 3e Vittorio Adorni."

1966-10-03

Mme Jourdan Joséphine, née Pécoup prend sa retraite, elle quitte le poste de "femme de service" de l'école publique (1) à partir du 1er octobre. Mme Pair Paule née Laurent la remplacera.

(1) En fait, c'était beaucoup plus que ça, elle s'occupait de la garderie, la discipline, quelquefois elle changeait les gamins, elle faisait réchauffer les barres de chocolat sur le poêle pour le tartiner, elle préparait le lait sucré des années Mendès-France et bien d'autres choses. Pour plusieurs générations, fine, c'était une seconde maman... Vingt années scolaires avec les tout petits c'est quelque chose... et cela va bien au-delà de la qualification restrictive que l'on peut lire dans cette délibération "femme de service ?"

1966-12-19

Dans un courrier en date du 19 décembre 1966 adressé au Maire, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine fait connaître que la Compagnie Général de Géophysique (C.G.G.) va être appelée à circuler sur le territoire de la commune, pour l'exécution de travaux qu'elle lui a confié.

Des renseignements complémentaires sur les opérations successives de reconnaissance, balisage, jalonnage des profils, forage et tirs d'explosifs seront donnés.

Des demandes d'autorisations pour pénétrer dans des propriétés privées avec

arrangements pour réparation des dommages éventuels sont prévues.

Le 29 décembre, un courrier du Préfet précise que les travaux de prospection sismique seront effectués à partir du 2 janvier 1967 et que des explosifs seront utilisés à cet effet. Il signale que des tirs de mine risquent d'être exécutés par la Compagnie de Géophysique, pour le compte de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine dans les communes des Cantons de : Aramon, Beaucaire, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon et que la direction des travaux sera confiée à M. Denis Claude, chef de Mission.

Le 22 août 1967, dans un courrier du Maire adressé à la Société des Pétroles d'Aquitaine, il est écrit : Compte tenu que les travaux sont actuellement terminés, ou du moins suspendus, les dommages peuvent être évalués.

A sa demande, l'agent technique des Eaux & Forêts de Rochefort du Gard a fait en date du 4 août 1967 un relevé constatant les surfaces endommagées, elles s'élèvent à 43 hectares.

Le bois a été rasé par des bulldozer, et de nombreuses souches ont été déracinées, elle ne repousseront plus, c'est un préjudice très grave dans ces bois venant sur un terrain sec et à croissance très lente. Il pense raisonnablement fixer le préjudice à 1000 francs l'hectare.

Le 16 janvier 1958, dans un courrier du Maire de Rochefort au Député Maire de Domazan M. Jean Poudevigne, remerciant ce dernier sur l'aide qu'il lui apporte à la négociation sur la somme des indemnités dues par les Pétroles d'Aquitaine, nous trouvons quelques indications sur les marchandages :

Dernière évaluation de remise en état par l'Office National des Forêts est de 875 francs par hectare, multipliés par 43 h, cela fait 37 625 francs.

Les pétroles d'Aquitaines ne proposent que 300 f l'hectare.

La contre-proposition transactionnelle de la Mairie sera de 500 f l'hectare.

Le 19 février 1969, un courrier des Pétroles d'Aquitaine propose une indemnisation de 400f l'hectare, et espère ainsi recevoir l'accord de la commune permettant de faire parvenir au Receveur Municipal la somme de $400f \times 43 = 17\ 200\ F$.

Le 26 août 1969, après de nombreux courriers un accord sur la somme de 450 f l'hectare sera signé. Ce qui représente $43h \times 450F = 19\ 350$ francs versés au Receveur Municipal avant le 31 octobre 1969.

Dégouté le Maire précise, qu'à l'avenir, si une autre demande d'accès au territoire de la commune devait se faire, ils ne seraient autorisés à pénétrer qu'après une entente préalable sur l'indemnité des dommages.

"Dans cette affaire le résultat des recherches n'a pas été rendu public. Les sociétés pétrolières n'ayant par pour habitude de publier le compte rendu de leurs travaux et le rendre ainsi accessible à la concurrence."

1967-06-01

Projet de réalisation d'un nouveau terrain des sports, stade, etc.. L'étude sera réalisée par le service des Ponts et chaussées.

"Ce sera le stade de la route d'orange. Les finances municipales ne seront mises à contribution qu'avec parcimonie. Dans un accord oral, passé avec les dirigeants de "l'Étoile Sportive Rochefaise", seule association à utiliser ce terrain, la commune se chargeait de la réalisation du terrain et l'association finançait les barres et les filets. Un problème forcera la municipalité suivante à créer un autre stade, trop petit n'étant pas aux normes, il ne pouvait satisfaire aux conditions de certains matchs.

En fait d'ouverture à la jeunesse et aux associations, le Maire avait botté en touche."

1967-07-10

Démission de M. Carrara Antoine, cantonnier à compter du 31 juillet 1967, il était rentré en fonction le 20 août 1960. M. Favier Gilbert est embauché au même poste pour le remplacer.

1967-07-29 et 30

L'abbé Favier, fait savoir à la population que la Kermesse annuelle est organisée aux écoles des sœurs les 29 et 30 juillet.

Programme du samedi 29:

9h. Ouverture du stand de la ménagère. Stand des fleurs-Bazar-Loterie.

16h. Concours de boules à la mêlée avec 50f de prix.

20h. Apéritif

21h. Grande soirée de variété présentée par "Public-Spectacle" Francis Mondex.

23h. Grand Bal, entrée gratuite.

Programme du dimanche 30

11h. Apéritif-concert avec les jeunes du village. Ouverture de tous les stands. Pâtisserie-Glaces (à emporter pour le repas). Attractions diverses - Concours de tir.

15h. Concours de boules, 100f de prix. Gala de danses et de chants par les jeunes du village.

19h30. Repas champêtre, inscription : tél 20 à Rochefort ou Boulangerie, dernier délai 18h à la Kermesse.

21h30. Grande soirée de variétés. Une production "Publi-spectacle" Francis Mondex.

1967-10-17

Première dénomination des rues :

Rue de la Pompe, rue du Marché, rue du grand-Pont, rue de l'Église, chemin de la Ferrage, chemin des Aires, rue du Lavoir, rue du Lavadas, impasse du Lavoir, rue petite Calade, rue de l'Alambic, rue Géraud d'Ami, Impasse de l'Arceau, calade du Castellas, impasse du Centre, Impasse du Tilleul, calade de l'Abreuvoir, rue de l'Amandier, impasse du Barri, montée de la vieille église, calade du Monument, rue de la Campanille, rue Brancas **(1)**, rue du Barri, impasse du Point du Jour, impasse des Charbonniers, placette des Écoles, vieux chemin de Notre-Dame, route d'Orange, avenue de Signargue, route d'Avignon, chemin de la Croix de Saze, chemin du Bourgas, puits de Ferrane, place du 11 novembre, place du 8 mai, place du Lavoir, place du Comte Raymond VI.

(1) C'est par ignorance que le Conseil a donné le nom du Seigneur Comte de Brancas à une rue. La cruauté de ce personnage est restée dans l'histoire (a), voici un extrait d'une de ses nombreuses proclamations, le texte original en vieux Français a été traduit :

- Il est défendu à tout habitant de jurer, blasphémer le très saint nom de Dieu, de sa glorieuse mère et autre saint du Paradis, sous peine d'être mis en prison, au pain et à l'eau un mois et 50 livres d'amende pour la première fois. La seconde fois mis au pilori un jour solennel, du lever au coucher de soleil, on pourra lui jeter des ordures, mais pas d'objets qui pourraient le blesser, il aura la lèvre supérieure fendue jusqu'à ce que ses dents paraissent. Pour la troisième fois, pilori et langue percée et la quatrième fois coupée et biens confisqués... (il est précisé que le dénonciateur sera récompensé)

C'était à la fin du XVIIe siècle, dommage que des recherches sur ce personnage n'aient pas été faites avant de lui attribuer un nom de rue !

*(a) Le texte complet de la proclamation en vieux français se trouve page 20 du document **Roca-Fortis au fil du temps.***

Même séance

Dans cette délibération, il est question de la progression du nombre d'élèves de la cantine. De 30 repas servis journalièrement l'année précédente, on est passé à 40 cette année. Il est précisé aussi que la titulaire au poste est Madame veuve Fraysse Hélène.

Séance du 5 avril 1969, le Maire rappelle que madame Lextrait Marthe femme de ménage permanente, avait accepté de remplacer la cantinière Mme Veuve Fraysse qui avait dû interrompre son activité pour cause de maladie en décembre 1968. Madame Lextrait ayant dû interrompre à son tour toute activité à compter du 31 mars, Mme Bourelly Marie Antoinette et Melle Fraysse Hélène (fille) assureront ce travail.

1967-11-15

Le Conseil Municipal décide d'installer une salle d'eau au presbytère, avec chauffe eau au gaz, sanitaires et électricité !.

"1967, cette année là ! M. le curé aura enfin une salle de bain, auparavant toilette au robinet de l'évier, c'est beau le progrès, Rochefort sort enfin du moyen âge !"

1968

Rochefort, recensement de 1968, 908 habitants, dont 587 au chef lieu et 321 en populations éparses, 230 immeubles, 186 résidences principales, 25 logements vacants, 18 résidences secondaires.

1968-01-30

Par un courrier échangé entre M. le maire et Mgr l'évêque, nous en savons un peu plus sur le déplacement du maître autel, placé au centre du cœur de l'église lors de sa construction en 1848. Suite à une demande de destruction de l'autel de la part du curé de la paroisse, le Conseil Municipal consulté avait émis un avis défavorable. Il est précisé que cet avis n'était pas donné pour des raisons artistiques, mais seulement pour des raisons sentimentales.

"Cette église, inaugurée en 1848, ayant vu passer pratiquement tous les anciens du village à travers les cérémonies religieuses de la vie, baptêmes, professions de foi, mariages, obsèques... est devenue par ces faits "un sanctuaire" de la mémoire dépassant largement sa valeur matérielle et spirituelle.

Dans ce courrier, M. le maire précise qu'il administre le village depuis près de 20 ans, qu'il s'est toujours efforcé de réconcilier les rouges et les blancs, pratiquants et non pratiquants, qu'il y avait puissamment été aidé par le prédécesseur (abbé Raynal) de l'actuel curé. Ironique il se permet cette citation : "Les histoires de Clochemerle ne sont drôles que sous la plume de Gabriel Chevalier".

Avec une forte volonté d'apaisement de part et d'autre, un accord sera passé, et le maître autel trouvera sa place au fond de la travée gauche, côté chœur. Par la suite d'autres changements interviendront, suppression de la grille clôturant le chœur, et suppression de la chaire en noyer réalisée par des compagnons à l'époque de la construction de l'édifice. Au cours d'une restauration datant de 1988, des scènes de "style provençal naïf" seront peintes dans les travées par un artiste local. Cette dernière "retouche" à l'aspect original de l'édifice, sera, comme les précédentes, très controversée."

1968-02-08

Projet de création d'un terrain de sport par l'agrandissement de l'ancien terrain de sport scolaire. Des parcelles seront achetées au prix de 10 frs le m2.

"Ce terrain est situé route d'Orange au quartier de la font des pigeons."

1968-09-20

Le monopole des Pompes funèbres est accordé à Claude Gizard. Toutefois, les particuliers pourront librement enterrer leurs défunts, comme il est de tradition, avec le corbillard municipal s'ils le désirent.

"L'ancien corbillard avait été acheté suite à une délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1925. La commande avait été passée au carrossier Adrien Regol pour un prix de 2 000 frs."

1969

"Départ du curé de la paroisse Favier Gabriel, il sera remplacé par Henri Volpilliere, vocation tardive. Né en 1913, il avait été ordonné prêtre en 1951."

1969-03-28

Décision d'acheter une parcelle de terrain limitant le côté nord du cimetière, pour permettre son agrandissement. Cette parcelle d'une superficie de 33 ares 80 ca appartient à M. André Roux.

"Elle est limitée au nord par le chemin du Bourgas, situation qui permettra de réaliser un accès plus commode et surtout un petit parking."

1970-02-27

Suite au projet d'achat d'une parcelle de terrain destinée à l'agrandissement du cimetière communal, le propriétaire contacté propose un terrain appartenant à la commune. La valeur des deux parcelles étant sensiblement la même cet échange est accepté.

1970-09-01

À la Mairie de Domazan, adjudication des travaux du Syndicat d'adduction d'eau potable (eaux du Rhône) du Plateau de Signargues. Délégation de Rochefort M. le Maire Robert Jauffret et Pierre Mathon.

"Grâce à ce projet initié sous la municipalité Jauffret, un nouveau réservoir sera construit à Bel Air à côté de l'actuel collège. Par la suite, il permettra à la municipalité Savonne de démolir les réservoirs du Castellas devenus inutiles."

1970-12-07

Avec un projet longtemps désiré et muri, les chasseurs, originaires du village réunis en assemblée au Café du Cours ont souhaité entendre le Maire sur ses intentions vis-à-vis d'une association qui gèrera la chasse de la commune en lieu et place de la municipalité.

Le Maire expose l'historique de la chasse depuis 1945, il précise que ce type de gestion communale existait bien avant 1939 et qu'aucune Société de chasse ne s'était jamais créée dans la commune. Il précise que la gestion de la chasse n'est pas une attribution formelle pour le Maire ou le Conseil Municipal. En accord avec cette position le Conseil Municipal acceptera de louer à la société de chasse, les droits de chasse dans les bois et tous les terrains communaux, sous l'accord de l'Office National des Forêts.

"Après cette décision la première société de chasse du village sera créée sous le nom : La Diane rochefortaise."

1971-03-14

Le 14 mars 1971, c'est le premier tour des élections municipales, la liste d'André Savonne, "*Le Bison du Vaucluse*", dominera largement ce scrutin.

Liste des Conseillers :

Brun Émile, Vache Joseph, Pair Raymond, Savonne André, Guillard Luc, Rochas Simon, Charmasson Julien Marceau, Cazade Henri, Amalzieu Marcel, Camroux Paul, Chambon Jean, Carrara Arthur, Soulier Louis.

Le 19 mars élection du Maire et de l'adjoint.

Savonne André élu Maire avec 12 voix et une abstention.

Vache Joseph élu adjoint avec 12 voix et une abstention.

Le 22 mars, nomination des commissions.

Eaux et assainissement : Pair, Brun, Chambon, Guillard.

Affaires agricoles, sociale et terrains communaux : Rochas, Amalzieu, Charmasson, Guillard

Voirie : Brun, Carrara, Pair, Vache.

Construction des bâtiments communaux : Camroux, Amalzieu, Cazade, Soulier

Jeunesse, culture, loisirs et sports : Soulier, Carrara, Camroux, Chambon

Finances, information et relations publiques : Cazade, charmasson, Rochas, Vache.

"M. Robert Jauffret battu se retirera définitivement de la vie politique locale. Il gérait la commune depuis 1946.

L'esprit du village avait évolué, le système électoral de verrouillage des grandes familles ne fonctionnait plus, comme les cellules devenues trop grosses elles se divisaient.

L'agriculture, avec ses agriculteurs, objet de toutes les attentions de l'ancien Maire perdait son attrait et surtout son poids électoral.

L'ancienne source de Vaujus vivait ses derniers mois, avec une capacité limitée à pourvoir l'eau à une population maximale d'un millier d'habitants.

Sans le savoir avec la mise route du projet de Syndicat des eaux, l'ancien Maire avait ouvert les vannes d'un avenir que son successeur bâtit avec pour ingrédient principal cette eau du Rhône autorisant une explosion urbaine, transformant, dénaturant diront certains, les quartiers les plus éloignés du centre historique."

C'est sur cet article que s'arrête cette rubrique. Je n'ai qu'un souhait que d'autres prennent des notes, fouillent les archives et commencent à écrire ce présent qui deviendra notre histoire.

Georges Mathon
et toute l'équipe des Archives.

Imprimez ces pages si vous désirez partager ces renseignements avec des personnes n'ayant pas Internet.

Merci, Georges Mathon, mai 2014.